50¢

CITÉ LIBRE

XVIe année No 84 FÉVRIER 1966 NOUVELLE SÉRIE

KIERANS: ZÉRO DE CONDUITE

NOUS ET LE CRIME

●

SA MAJESTÉ IBM

DES TEXTES DE :

Maurice BLAIN • *Gilbert BURCK* • *André NORMANDEAU*
Jean PELLERIN • *Jacques TREMBLAY* • *Pierre VENNAT*

XVIe année, No 84
Février 1966

revue mensuelle

•

Editeur propriétaire
Le Syndicat coopératif d'édition
Cité Libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais Inc.

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Vente des abonnements
et des anciens numéros :

Cité Libre
5090, rue Papineau
Montréal 34
Tél. 526-3361

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10.00

Vente aux dépositaires :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 527-2479

SOMMAIRE

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



pointes sèches

LA FAMILLE, PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DES FEMMES?

par *Pierre J.-A. Vennat*
journaliste

L'ARRIVÉE de René Lévesque au ministère de la Famille et du Bien-Etre social a suscité toutes sortes de commentaires, la plupart remplis d'espoir, de la part des journalistes, travailleurs sociaux, administrateurs d'hôpitaux et de tous ceux qui, en général, s'intéressent au vaste secteur du bien-être.

On y a vu l'assurance de l'établissement, dans les plus brefs délais possibles, d'une politique cohérente de bien-être, et de l'établissement, entre autres, de l'assurance-santé, d'autant plus que le passage de Lévesque au ministère ci-devant détenu par Emilien Lafrance coincidait avec l'arrivée d'Eric Kierans au ministère de la Santé. On ne fut pas long par conséquent à parler du tandem Kierans-Lévesque, d'autant plus que les deux ministres ne se sont pas cachés pour déclarer qu'ils formaient une équipe et que c'est ensemble qu'ils entendaient s'attaquer à ces problèmes.

C'est donc l'aspect bien-être, l'aspect assurance-santé de la nomination de Lévesque qui a suscité l'intérêt et des commentaires. Dans un sens, c'est normal, le Québec ayant un retard considérable à rattraper de ce côté.

Mais il demeure que Lévesque n'est pas seulement ministre du Bien-Etre. Il l'est aussi de la Famille. Et il est temps d'élaborer une politique familiale au Québec si on ne veut pas que la famille, en tant qu'institution à la base de notre société ne soit plus qu'une réalité folklorique.

Le Conseil supérieur de la famille

C'est en décembre 1964, il y a donc plus d'un an, que le ministre de la Famille du temps, M. Emilien Lafrance, annonçait la composition du Conseil supérieur de la famille, constitué par un arrêté en conseil.

Le doyen de la faculté des Sciences sociales, M. Philippe Garigue, spécialiste en sociologie familiale, en fut nommé président pour trois ans.

A première vue, le dit Conseil n'a pas accompli grand chose durant la première année de son mandat. Du moins n'en a-t-on pas entendu parler aussi souvent, par exemple, que son homonyme le Conseil supérieur de l'éducation. Il y a à cela deux raisons principales :

La première est due à la personnalité du titulaire du ministère durant la majeure partie de 1965.

M. Emilien Lafrance, grand pourfendeur des ravages causés par l'alcool, inquiet des répercussions du rapport Parent sur les droits des parents, n'avait pas grand temps pour l'élaboration d'une véritable politique de bien-être ou d'une législation conforme aux besoins de la famille. Tant pis pour le Québec et tant mieux pour les Lacordaires.

La deuxième en est une de mentalité. Pour une raison ou pour une autre, on semble concevoir la famille, dans nos grands journaux, comme du ressort des femmes. Famille est synonyme de féminin. C'est donc dire que des congrès tels que celui de la Fédération des services sociaux aux familles, la fondation de l'Institut Vanier de la Famille, les entrevues sur l'enseignement mixte dans nos écoles, etc., sont « couverts » par des journalistes des pages féminines et leur compte-rendu est confiné dans leurs pages. Quand l'on parle « famille », « jeunes foyers », « éducation des enfants », « cours de préparation au mariage », psychologie familiale, etc., on parle pour la femme. L'homme, lui, ne fait pas partie de la famille. Du moins si l'on se fie à la politique des journaux. Et qui plus est, quand ça va mal, quand on consulte un « courrier du coeur », où trouve-t-on la réponse à nos maux ? Dans les pages féminines. C'est contre cette conception bonasse de la famille qu'il faut réagir et c'est à titre de jeune père de famille que nous voulons le faire.

Un état de crise

Le président du Conseil supérieur de la famille n'y est pas allé avec le dos de la cuiller lors du récent congrès de la Fédération des services sociaux de la famille.

Il faut d'abord repenser le présent système d'allocations familiales, aucune politique familiale ne pouvant exister sans système d'allocations familiales. Non seulement les taux actuels sont nettement insuffisants, mais ils ne répondent pas aux besoins du Québec puisqu'ils ont été formulés il y a une vingtaine d'années en fonction d'une politique fédérale de redistribution du revenu national.

Le gouvernement du Québec doit de plus obtenir un système d'allocations sociales qui lui soit propre.

Il est urgent de créer *une direction-générale spécifiquement responsable de la famille à l'intérieur du ministère de la Famille et du Bien-Etre Social et lui donner comme fonction première la coordination des mesures gouvernementales en faveur de la famille.*

Il est nécessaire d'obtenir pour les femmes des mesures qui leur facilitent leur rôle de mère, et qui leur permettent de faire un libre choix entre l'exercice de leur profession et l'accomplissement de leur tâche maternelle.

Finalement *une politique générale de la famille doit être aussi une politique du logement familial et des loisirs familiaux.*

Reprises en partie ou en tout par René Lévesque, ces paroles font la manchette « de cahier » ou la une de nos journaux. Prononcées par le président du Conseil supérieur de la famille, elles sont refilées dans nos pages féminines et ignorées de la majeure partie des lecteurs. Voilà bien l'importance que l'on accorde à la famille au Québec.

Pourtant, plusieurs études ont montré que la famille québécoise était, sinon en un état de crise, au moins en une période de très graves difficultés. Ainsi, entre 1960 et 1963, le nombre de séparations de corps a augmenté à Montréal de presque 30%. Le nombre de foyers abandonnés par l'un des conjoints suit la même progression. Le nombre des naissances illégitimes va en progression inverse à la diminution des naissances. Alors que le nombre total des naissances a baissé de 6% entre 1959 et 1963, le nombre des naissances illégitimes est passé de 4,888 à 5,644 dans la même période, soit une augmentation de près de 15%.

L'indice le plus révélateur des difficultés que rencontre la famille québécoise est la montée de la délinquence juvénile. L'ampleur et la gravité du problème sont sommairement indiquées par les statistiques : de 1,634 en 1956 à 3,101 en 1961. Mais c'est depuis cette date que le problème est devenu très grave, et l'on rapporte que le nombre de comparutions à la Cour du Bien-Etre de Montréal s'est multiplié par cinq entre 1961 et 1964.

Et, comme le constate Garigue qui a déjà publié aux *Presses de l'Université de Montréal*, la seule bonne étude que l'on connaisse sur la « *vie familiale des Canadiens français* », le plus bouleversant, le plus paradoxal, est que cet état de fait prenne place « malgré l'augmentation des prestations gouvernementales. Au contraire, poursuit-il, malgré l'ampleur des sommes distribuées,

celles-ci ne semblent pouvoir arrêter en rien la détérioration de la vie familiale québécoise. »

Et de dire que malgré l'existence d'une législation sur le bien-être; malgré l'existence d'un système d'allocations familiales; malgré l'existence d'un réseau de services sociaux, toutes ces mesures se révèlent inadéquates pour prévenir la montée des problèmes familiaux québécois. Elles sont même insuffisantes comme mesures de réhabilitation familiale.

Ceux qui pensent donc tout régler par une simple politique de « bien-être social » feraient donc bien de se pencher sur l'élaboration d'une véritable politique « familiale ».

Une législation qui constitue un handicap

La législation du Québec en matière de sécurité sociale n'a souvent aucun rapport avec les besoins d'une telle politique familiale et ignore totalement le problème de la réhabilitation. Même dans certains cas, ne craint pas d'affirmer Garigue, cette législation est « ouvertement un handicap à la formulation d'une telle politique ».

Malgré la création d'un ministère de la Famille, aucune législation n'a été mise en marche qui puisse être suggérée comme étant l'amorce d'une solution adéquate.

Quelle devrait donc être cette politique familiale ? Sans être nous-même un spécialiste, voyons ce que suggérait Garigue et ce que semble avoir fait sien René Lévesque dans la plupart de ses déclarations depuis qu'il est devenu ministre de la famille.

Tout d'abord, il faut constater l'insuffisance de l'organisation gouvernementale. Non seulement il n'existe pas au ministère d'unité administrative spécifiquement responsable de la législation sur la famille, mais il n'existe aucune coordination entre les différentes directions générales en matière de politique familiale. Il importe donc qu'une telle direction générale soit créée avec responsabilité entière sur l'élaboration d'une telle politique familiale.

Par ailleurs, la base même du développement d'une politique de prévention et de réhabilitation échappe au contrôle du ministère. Puisque la responsabilité des allocations familiales relève actuellement du gouvernement fédéral, il est impossible de développer une politique familiale québécoise sans obtenir au préalable le retour de ces allocations au gouvernement du Québec. Lévesque a déjà annoncé son intention d'exiger un tel rapatriement au plus tôt.

Il importe ensuite de mettre en application immédiatement le rapport Boucher. Il est en effet tragique de constater que malgré l'excellence du rapport Boucher, et l'unanimité des spécialistes à accepter les recommandations suggérées, nous sommes encore à espérer les législations de base. Au demeurant, il est nécessaire d'aller plus loin que ne le propose le rapport Boucher si nous voulons adéquatement répondre aux problèmes familiaux du Qubec, et l'adoption de ses recommandations ne constitue qu'un strict minimum.

Mais le gouvernement n'est pas seul responsable. La société québécoise, malgré les fréquents discours et les déclarations de principes, s'est peu préoccupée de vraiment résoudre les problèmes familiaux. Le fait de confiner ces problèmes, et l'ébauche de solutions, aux seules pages féminines de nos journaux, par exemple, peut sembler indiquer un manque d'intérêt total de la part des journalistes d'abord, des responsables des secteurs économique, éducationnel, politique et syndical de notre société ensuite.

Si nous voulons obtenir une politique de prévention des problèmes familiaux et obtenir une amélioration des politiques de réhabilitation, il faut changer cette idée que la famille n'est autre chose qu'un contrat particulier entre deux personnes et qu'elle n'intéresse pas le reste de la société.

La famille a aussi son rôle à jouer

Il ne suffira pas de créer de toutes pièces une législation dorée pour la famille et de lui offrir sur un plateau pour résoudre tous ses problèmes.

Les problèmes de la famille ne sont connus seulement qu'en surface. Et ils ne pourront être découverts sans l'aide et la collaboration de la famille elle-même. D'ailleurs, le parlement n'ira jamais de lui-même voter des mesures sociales progressives s'il ne sent pas derrière lui la pression de la population et des familles par la voie des corps intermédiaires qui la représentent.

Or il est pénible de constater un manque total d'intérêt de la plupart des familles envers les différents corps intermédiaires susceptibles de la représenter.

Pourquoi ? Comment se fait-il que les familles du Québec ne s'intéressent guère à des mouvements tels, par exemple, l'Union des familles ?

Il semble que les familles du Québec ont été enfermées dans un égoïsme forcené favorisé par ce qui fut appelé *l'esprit de famille*. Et quand sont arrivés chez nous les phénomènes inhérents à l'industrialisation, la famille a été submergée. Alors que le syndicalisme et la corporation parvenaient à grouper les pères de famille pour dé-

fendre et promouvoir leurs intérêts de travailleur, la famille se voyait négligée, sans personne pour prendre en charge ses problèmes les plus immédiats.

Il existe présentement beaucoup de mouvements morcelés de la famille, mais il y a une absence d'un mouvement familial articulé.

Pourtant, il appartient aux diverses associations qui oeuvrent pour la famille de changer la mentalité québécoise face aux problèmes familiaux. Ces associations ont le devoir de faire valoir, dans la totalité de la société québécoise, le besoin d'une législation nouvelle pour résoudre la montée des problèmes familiaux. A défaut de représentation officielle et organisée dans les différents services du gouvernement, les associations familiales se doivent d'agir sur les membres de la société. L'un des rôles majeurs des associations est d'élargir la discussion et les prises de décision sur les questions familiales à la totalité de la famille québécoise. Il leur faut organiser l'action familiale au niveau des familles elles-mêmes en devenant de véritables « syndicats des intérêts familiaux ».

Solutions à court terme

En attendant que tout ceci devienne réalité, le Conseil supérieur de la famille ne chôme pas. En effet, il travaille à des allocations familiales provinciales, afin que les jeunes couples aient les moyens d'avoir une famille, et à des prestations pré et post-natales ainsi qu'au moyen d'aider les pères à assumer les frais d'éducation.

En effet, de l'avis de Garigue, la vie des jeunes couples doit être rendue plus facile afin qu'ils puissent avoir des enfants sans en souffrir en comparaison de leurs voisins qui n'en ont pas.

De nombreuses mères de familles travaillent à l'extérieur, uniquement pour aider à défrayer le coût de l'éducation et pour pourvoir aux petits suppléments nécessaires à l'amélioration du niveau de vie familiale. Cela ne serait plus nécessaire, dit Garigue, si *un salaire du gouvernement provincial était versé aux mamans qui préfèrent rester à la maison.* Ceci, on l'admettra, constitue une suggestion pas mal révolutionnaire qui n'a été appliquée encore par aucun gouvernement en Amérique du Nord.

Et l'éducation familiale devrait faire partie de toute éducation. Nous avons des cours d'éducation sexuelle, mais cela se rattache au mariage. Nos jeunes n'apprennent pas à assumer les responsabilités de la vie de famille de sorte que de nombreux mariages entre jeunes sont instables.

Le Conseil supérieur de la famille a présenté récemment des rapports, complétés de suggestions, au gouvernement provincial. Ces rapports constituent une excellente base pour l'élaboration d'une véritable politique familiale au Québec.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter que M. Lévesque, une fois qu'il aura défriché le terrain dans le secteur « bien-être » de son ministère, voudra bien se pencher sur l'aspect « familial ». Sinon, la famille du Québec sera dans un véritable état de crise qui ne sera pas facile à régler et qui pourrait perturber bien d'autres secteurs. ★

ON NOUS ÉCRIT

Monsieur le directeur,

Dans le numéro d'octobre de votre revue, vous avez publié un article intitulé « Révolution et tranquillité de l'administration » dont l'auteur serait un fonctionnaire qui a utilisé le pseudonyme de « Monsieur X »; cet article contient malheureusement quelques erreurs de fait qui me semblent assez graves et que je me permets de porter à votre attention, faute de pouvoir communiquer directement avec le responsable.

Voici.

A la page 19, l'auteur cite ce qu'il appelle le « cas Pigeon », affirmant que « Membre des cadres réguliers plutôt que conseiller spécial, il (Me Pigeon) se serait aussitôt mis à la tâche de monter un tel service (Conseil de la législation) et aurait visé à ce qu'on en vienne à se passer de lui. »

Plus loin, aux pages 24 et 25, l'auteur déplore de nouveau l'absence « d'un véritable service de la législation ».

Or, le 13 juillet dernier, *le premier ministre annonçait à l'Assemblée législative la restructuration du bureau du « greffier en loi » qui n'avait pas eu de responsable en titre depuis de nombreuses années; il en profitait aussi pour décrire les fonctions de ce greffier et des membres de son personnel. Je vous transmets sous ce pli un exemplaire du Journal des débats de l'Assemblée législative reproduisant ses paroles aux pages 4226 et 4227; à la lecture de ces quelques courts paragraphes, vous constaterez qu'un « véritable service de la législation » existait réellement au moment de la parution de cet article; le bulletin mensuel « Administration Québec », distribué par le Conseil de la trésorerie à tous les cadres*

de la fonction publique, en faisait d'ailleurs mention dans sa livraison du mois d'août.

Cette erreur, pour fâcheuse qu'elle puisse être, en entraîne cependant une autre qui me semble encore plus grave car c'est précisément sur l'initiative de Me Pigeon et grâce à son appui que le bureau du « greffier en loi » a pu être restructuré récemment; de plus, il s'est lui-même occupé d'intéresser à la fonction publique la plupart des jeunes avocats qui se sont joints à ce bureau depuis quelques années et il n'hésite pas à les faire bénéficier de sa vaste expérience en les associant intimement aux tâches très complexes qu'implique l'élaboration de la législation.

Veuillez, etc. . . .

signé : *Robert Normand*
Assistant-greffier en loi
de la Législature

A cette lettre était attaché un exemplaire des « Débats » de l'Assemblée législative du Québec (Vol. 2 - No 84) dans lequel le passage suivant était signalé :

Nominations

M. Lesage : **M. le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que le Conseil des ministres à la suite d'une réunion du Conseil de la trésorerie a nommé, a confié ce matin le poste de greffier en loi de la Législature à M. Grigg c.r., Me Robert Normand a été désigné greffier adjoint en loi alors que M. Achille Gosselin qui, tout en n'étant pas avocat possède une très bonne expérience en législation, agira comme secrétaire du comité de législation, de l'Assemblée législative.**

Je voudrais en profiter pour décrire quelles sont les fonctions du greffier en loi puisqu'il n'y en a pas eu de greffier en loi depuis de nombreuses années à l'Assemblée législative. De façon générale, le greffier en loi a pour fonction de surveiller la législation dans tous ses détails. Il doit examiner les bills du gouvernement et voir à ce qu'ils soient traduits et imprimés correctement. Il doit aussi surveiller la façon dont les modifications sont faites par les Chambres et attirer l'attention des autorités compétentes lorsqu'il se présente des problèmes à cet égard. Il doit également examiner minutieusement tous les bills privés qui sont présentés à l'Assemblé législative à la Législature. On sait que M. Grigg fait ça depuis plusieurs années.

A cet égard, il communique fréquemment avec les ministères intéressés et avec les procureurs des pétitionnaires afin de leur suggérer les changements qui s'imposent. Il a aussi la responsabilité du rapport officiel qui doit être fait sur chacun de ces bills. Il doit aussi voir à ce qu'ils soient traduits et imprimés correctement. Il doit aussi surveiller minutieusement les modifications qui leur sont apportés par les Chambres.

Le greffier en loi a aussi la responsabilité de la préparation du volume annuel des statuts en collaboration avec l'Imprimeur de la reine. Ce sont aussi les employés du greffier en loi, y compris Me Robert Normand en particulier qui ont préparé les Statuts refondus 1964 qui doivent être publiés incessamment et cela sous la direction du conseiller juridique de celui qui vous parle.

J'ai pensé que la Chambre serait intéressée de savoir qu'il y aura maintenant quelqu'un pour remplir cette fonction vacante depuis de nombreuses années. Le greffier en loi de la Législature sera M. Grigg et que son assistant sera Me Normand et que le secrétaire sera M. Gosselin.

BAH!...

c'est le gouvernement

qui paie !

C'EST une réunion régulière de la commission scolaire. Monsieur le directeur de l'école présente ses problèmes. Il dit que des manuels scolaires auraient besoin d'être réparés et qu'un relieur se chargerait de faire le travail pour quelques sous. Monsieur le commissaire : — « Ça coûte combien, ces livres-là ? — Ça coûte tant et tant, monsieur. — Tant et tant moins la part du Ministère sur l'achat des manuels, ces livres-là ne nous coûtent pas le prix de la réparation. On fait pas réparer. — On les jette et on les remplace ? — Ça fait rien, c'est le gouvernement qui paie. »

C'est là, bien sûr, l'attitude d'un quelconque ignorant, sans esprit civique, et égaré par hasard dans l'administration de l'école publique. Il ne faut pas généraliser. Passons.

* * *

Il fut un temps, pas très lointain, où le collège classique était la fierté des villes petites ou moyennes. Pour ne pas frustrer une population fière de « son » collège, on attachait alors beaucoup d'importance au portique et à la salle académique de l'institution. Mais les modes changent. Aujourd'hui, le collège classique donne un cours collégial, qui est presque universitaire, et c'est la bibliothèque qui est importante. Il faut transformer. La plus grande salle deviendra bibliothèque. Il faudra peut-être brûler quelques boiseries et quelques fauteuils rouges, mais ça fait rien, c'est le gouvernement qui paie.

« Ça fait rien, c'est le gouvernement qui paie » : est-ce qu'un responsable de collège classique aurait pu affirmer cela ? Si oui, il faut le mettre au compte d'un vin d'honneur, des exigences de la conversation mondaine et du plaisir de dire quelque chose qui laisse son interlocuteur sans réplique. Il y a des gens qui, dans les grandes circonstances comme une bénédiction-suivie-d'un-vin-d'honneur, ont le sens du comique. Qu'un monseigneur vous parle de la nécessité d'une bibliothèque, des exigences de l'enseignement moderne, de l'inutilité des grandes salles académiques, c'est normal. Mais qu'il vous dise carrément : « Ça fait rien, c'est le gouvernement qui paie », jouant alors tous les paradoxes à la fois, l'effet est d'un comique qui vous laisse bouche bée.

Mais, évidemment, une telle proposition dans la bouche d'un personnage honnête, sérieux et instruit, n'est pas à prendre au pied de la lettre. Il faut faire la part du paradoxe, la part de l'humour et la part du vin. Et surtout, il ne faut pas généraliser. Les corps intermédiaires, qui représentent les parents, pères de famille, mères de famille et autres titres de gloire des citoyens, sont de bons gérants de l'argent du gouvernement. Ils savent très bien que le gouvernement, lui, a des comptes à rendre, et ils sont bien trop civilisés pour ne pas lui faciliter la tâche.

Il y aurait des mauvaises langues pour dire que des livres réparés valent des livres neufs, ou pour soutenir qu'on aurait bien pu conserver les fauteuils rouges, puisqu'on les avait, et mettre ailleurs les rayons qui attendent des livres. Mais il ne faudrait pas que le gouvernement écoute les mauvaises langues. En saine démocratie, un gouvernement doit écouter les corps intermédiaires qui ont pour mission de défendre les VRAIS intérêts des pères, mères, enfants, étudiants, veuves, orphelins et tous mes parents. ★

J. T.

Éric Kierans: ZÉRO DE CONDUITE

par *Jean* PELLERIN

PUISQU'IL y a une providence pour les simples d'esprit, pourquoi n'y en aurait-il pas une également pour les pays « sans dessein », les pays-moutons qui, comme ceux de la fable, se considèrent trop honorés de ce qu'un lion veuille bien les dévorer ? Cette Providence a exercé son action tutélaire sur le Canada ces dernières années. D'un bras capricieux, elle a tantôt retiré, tantôt dispensé ses grâces. Qu'on en juge plutôt :

La démission spectaculaire de James Coyne (censeur du grand « Establishment » nord-américain),la chute retentissante du gouvernement Diefenbaker (provoquée en sous main par le Pentagone et Wall Street), les élections du 8 novembre dernier, et la démission de Walter Gordon (ci-devant bête noire de la haute finance traditionnelle), l'accession au pouvoir des Sharp et des Winters (serviteurs obligés des grands intérêts anglo-américains) : autant d'événements qui permettaient de croire que le « nationalisme économique » qu'abhorent tant de gens « sérieux » était bel et bien mort, et que le Canada redevenait sagement le satellite de Washington (après les incartades de Coyne et de Gordon).

C'était compter sans une Providence dont l'archange devait se manifester en la personne d'Eric Kierans, ex-ministre des Finances et actuel ministre de la Santé dans le gouvernement du Québec — un Irlandais qui a probablement quelques gouttes de sang latin; un pince-sans-rire qui fut jadis président de la Bourse de Montréal.

L'archange n'eut qu'à brandir son épée de feu du côté de Washington, pour qu'aussitôt rebondissent des problèmes économiques et constitutionnels très graves, et qu'éclatent, une fois de plus, au grand jour, la pusillanimité des milieux de la politique, de la finance et de la presse.

LE CANCER DU CAPITALISME

On commence sérieusement à se demander si le capitalisme nord-américain n'est pas atteint d'un cancer qui finira par l'emporter, ou du moins l'affaiblir et lui faire perdre son bon teint. Ce cancer s'appelle « déséquilibre dans la balance des paiements ». Quand, dans un pays, il sort plus d'argent qu'il n'en rentre, il y a « déséquilibre » des comptes; il faut rapatrier des fonds.

Le 6 décembre dernier, le secrétaire américain au Commerce, M. John T. Connor, formulait de nouvelles directives à l'intention des sociétés commerciales américaines qui ont des filiales à l'étranger.

Pour rétablir l'équilibre des paiements extérieurs des Etats-Unis d'ici la fin de 1966, il annonçait que les sociétés-mères américaines seront soumises à l'obligation de préparer des rapports trimestriels sur les transactions de leurs filiales, y compris, « *des données sur les exportations, les importations, le revenu provenant des investissements directs (consistant en dividendes, intérêts et profits des succursales); profits non distribués des filiales; redevances, honoraires de gestion et autres revenus de service; et sorties de capitaux des Etats-Unis dans un but d'investissement direct* ». (Cité par M. Kierans dans sa lettre, cf *Le Devoir*, 8 janvier 66).

« *Chaque directeur,* dit encore le secrétariat américain au Commerce, *devra chercher à maximiser la part de sa compagnie vers un équilibre de la balance des paiements grâce à une série de moyens, y compris l'accroissement des exportations, le rapatriement des revenus produits à l'étranger, le rapatriement des actifs financiers*

étrangers à court terme et l'utilisation maximum des capitaux obtenus à l'étranger dans un but d'investissement » (idem.).

Toujours selon les autorités de Washington, on dénombre au Canada 900 sociétés ou compagnies qui sont des succursales d'entreprises-mères aux Etats-Unis. En somme, en adressant des directives à ces 900 compagnies, le gouvernement américain se trouve à leur intimer l'ordre de retourner à l'entreprise-mère davantage des profits réalisés au Canada. Il leur intime également l'ordre de restreindre leurs investissements au Canada.

On sait qu'en 1964, le déficit de la balance des comptes aux Etats-Unis a atteint $2,8 milliards, comparativement à $1.3 milliard sur la base d'une année complète pour les neuf premiers mois de 1965. Les mesures prises ont pour but de réduire d'un milliard de dollars la somme des investissements directs américains à l'étranger. Au Canada seulement, les investissements de cette nature ont atteint en 1965 le niveau jamais atteint de $1.8 milliard, soit une hausse de 17 pour cent.

Apparemment, Ottawa a réagi assez faiblement à l'initiative (plutôt unilatérale) prise par les Etats-Unis le 6 décembre. Il semble qu'en haut, lieu, on ait réagi à la façon du mouton heureux de se faire croquer... Le gouvernement canadien s'est contenté d'annoncer qu'il interviendrait directement sur les marchés de capitaux pour normaliser ses relations financières avec les Etats-Unis, et il s'est félicité d'apprendre que les Canadiens auront accès sans restriction quant au montant, et sans avoir à payer la taxe d'égalisation d'intérêt, au marché des Etats-Unis pour les nouvelles émissions de titres à long terme, et que les investisseurs américains seront libres d'acheter de tels titres au prix du marché. Certains observateurs ont vu là un *« marché de dupes dont les termes, à plus ou moins brève échéance, entraîneront de nouvelles hausses des taux d'intérêts et de nouvelles restrictions de crédit au Canada »*. (*La Presse*, 7 déc. 1965).

Parmi les observateurs mécontents, il y avait l'ancien président de la Bourse de Montréal. En effet, M. Eric Kierans, avait *« consacré* (son) *temps libre, depuis le 9 décembre, à étudier les implications et les effets probables sur l'économie canadienne du programme du président Johnson de balance de paiements »* (Cf lettre de M. Kierans à M. Connor, 12 jan. 1966).

Le 24 décembre, le *Globe & Mail* de Toronto faisait écho aux commentaires de M. Kierans qui s'était plaint de l'attitude molle d'Ottawa envers les restrictions américaines. Par la même occasion. on apprenait que le premier ministre du Québec, M. Jean Lesage, avait téléphoné à M. Louis Rasminsky, gouverneur de la banque du Canada. Apparemment, M. Rasminsky s'inquiétait des propos qu'avait tenus M. Kierans auprès des journalistes du *Globe & Mail.*

On devait apprendre par la suite *(Montreal Star,* 13 jan. '66), que M. Lesage avait en quelque sorte endossé les commentaires de son ministre et avait dit à M. Rasminsky qu'il était dommage que le gouvernement fédéral ne se soit pas montré plus ferme à l'égard de Washington. M. Kierans s'est également entretenu au téléphone avec M. Rasminsky. On ignore évidemment ce qui s'est dit, mais des gens généralement bien renseignés affirment que le téléphone de M. Rasminsky avait pour but de faire taire M. Kierans — ses propos au *Globe & Mail* ayant, semble-t-il, embarrassé les autorités d'Ottawa, lesquelles avaient d'ores et déjà décidé de se conformer aux restrictions annoncées par Washington.

Qu'est-ce qui s'est passé par la suite? On l'ignore. Mais un journalistes de Montréal a tout de même pu écrire ceci : « . . . *d'une autre source, on apprend que M. Kierans avait fait part au premier ministre* (Lesage) *de son mécontentement devant la molesse d'Ottawa envers les restrictions imposées par Washington et manifesté son intention d'intervenir lui-même. M. Lesage aurait acquiescé au désir de M. Kierans sans trop savoir apparemment qu'elle forme prendrait l'intervention du ministre. Avant d'écrire au secrétaire au Commerce des Etats-Unis, M. Kierans se serait assuré de l'appui moral de certains cercles financiers qui, comme lui, déploraient le manque d'énergie des autorités fédérales »* (cf *Le Devoir,* 8 jan. '66).

Toujours est-il que le 4 janvier, M. Kierans adresse une lettre au secrétaire américain au Commerce, M. John T. Connor, et, probablement le même jour, il en adresse une autre au secrétaire américain au Trésor, M. Henry Fowler.

Dans la lettre à M. Connor, il cite le rapport Calura, lequel *« pouvait noter en juin 1965 que 56.6 pour cent de l'actif de notre industrie de transformation et 65.2 pour cent de nos mines, carrières et puits de pétrole appartenaient à des propriétaires dont plus de 50 pour cent ne résident pas au Canada »*. Le ministre dit qu'il s'inquiète des répercussions qu'auront les mesures prises par Washington *« sur les priorités canadiennes et québécoises »*. Il considère que, si ces mesures ont pour effet de ralentir *« certains secteurs de notre économie »*, le Québec pourra prendre, de son côté, des mesures telles, par exemple, l'*« utilisation accrue de la formule de la société de la Couronne »*, ou l'investissement accru de capitaux européens.

Puisqu'il existe au Canada 900 compagnies américaines susceptibles d'obéir aux consignes de Washington, M. Kierans en demande la liste, soulignant le fait que *« les sociétés et capitaux étrangers sont soumis à l'autorité politique et aux di-*

rectives du pays où ils s'établissent, et non de celles du pays d'où ils proviennent ».

Les lettres de M. Kierans sont parties le 4 janvier, mais la presse n'en sait encore rien. Le 6 janvier, dit Thomas Sloan, correspondant du *Montreal Star*, à Québec, le ministère du Revenu notifie, quelques heures en avance, la galerie de la presse de se tenir prête à une « grosse nouvelle » pour trois heures de l'après-midi. Pourtant, le 6 janvier, fête de l'Epiphanie, est jour chômé au Parlement. Le secrétaire particulier de M. Kierans, M. Charles Denis, devait admettre, devant les journalistes, que le jour et l'heure avaient été soigneusement choisis de manière à éviter l'heure de tombée des journaux du soir et d'avoir une bonne manchette dans la presse du matin du vendredi, 7 janvier. (cf. *Montreal Star*, 8 jan. '66)

C'est exactement ce qui s'est passé. M. Kierans n'a pas eu de mal à avoir la manchette. Le 8 janvier, M. Pearson, dénonçait la lettre du ministre québécois, et M. Lesage faisait savoir qu'il ne l'avait pas approuvée. Nous sommes en pleine opéra comique. Il n'y a que les journalistes sans talent qui marchent. Certains d'entre eux vont jusqu'à se demander si M. Lesage ne va pas congédier l'impertinent ministre. Les pauvres !

M. Lesage est d'accord, voyons. D'ailleurs, il ne s'excusera pas. Pourquoi nier des évidences ? D'ailleurs, le *Financial Times* n'appuie-t-il pas ce qui semble être les objectifs premiers du ministre : ouvrir un débat public sur un sujet d'importance aussi vitale que l'économie du Canada ? « *Nous avons déjà souligné, dans un article du 13 décembre*, écrit le journal, *que les assurances données par Ottawa, sur les nouveaux accords d'investissements américains et sur la politique des échanges canadiens, ont été trop vagues . . .* »

Et le journal d'ajouter : M. Kierans a été rude, c'est vrai, mais « *ses convictions sur la nécessité d'un débat sont sincères et justifiables, et nous espérons qu'il atteindra ses objectifs* ». (cf. *La Presse*, 11 jan. '66).

Pour la plupart des observateurs, cependant, le ministre mérite des reproches. Est-ce que M. Kierans s'imagine, demande M. Gérard Pelletier, député libéral de Hochelaga, que «*des actions de cette nature peuvent renforcir la position du Canada à l'égard de Washington ? . . . Plutôt que de faire des représentations inutiles à Washington*, note-t-il encore, *pourquoi n'a-t-il pas entrepris une campagne dans le but de consolider les positions du Canada et persuader les gens de chez nous qu'Ottawa a besoin de plus d'os pour traiter avantageusement avec les Etats-Unis dans des matières pareilles* ». (Cf. *Montreal Star*, 11 jan. '66). Venant d'un député libéral, le conseil ne manque pas de piquant.

De son côté, Claude Ryan s'inquiète du procédé. Il reconnaît que « *M. Kierans passe . . . par Washington pour reprocher à M. Sharp de s'être fait passer un plat de lentilles en échange d'un droit d'aînesse* », mais il se demande si « *une bonne conférence publique prononcée devant un auditoire le moindrement important* » n'aurait pas pu produire « *les mêmes effets psychologiques, sans soulever aucune tempête diplomatique* ». Question d'appréciation, et de tactique.

Nous voici parvenus au 12 janvier. M. Kierans s'excuse auprès de M. Connor. Il avoue qu'il regrette d'avoir signé en tant que ministre du Revenu, mais ne retire rien de ce qu'il a dit. D'ailleurs, on ne prend guère au tragique l'incident à Québec. M. Lesage s'amuse ostensiblement du scandale des journalistes, si bien qu'on peut se demander si, secrètement, on ne se réjouit pas de la frasque « calculée » de M. Kierans.

Le même jour, soit le 12 janvier, M. Kierans devait prononcer une conférence devant les membres de l'Association des hommes d'affaires et des professionnels canadiens-italiens. Qui va-t-il demander pour le remplacer à pied lever ? M. W. H. Pugsley, un professeur à l'université McGill qui pense comme lui et qui suggère la tenue d'« *une vaste conférence canado-américaine destinée à régler, sur une base continentale, tous les problèmes économiques impliquant les deux pays, et notamment l'intrusion des lois américaines dans l'économie canadienne* ». (cf. *La Presse*, 13 janvier '66).

Contrairement à la plupart des journalistes, M. Pugsley ne se trouble guère de l'aspect constitutionnel de la question. Il reprend les arguments de M. Kierans qui, dans sa lettre, avait écrit : « *le gouvernement du Québec perçoit ses propres impôts sur le revenu et sur les sociétés; il appartient à ce ministère* (celui du Revenu) *de préparer une évaluation des effets de ces nouvelles directives* (celles du gouvernement américain) *sur notre économie afin que le conseil des ministres puisse l'examiner.* »

LE PROBLÈME CONSTITUTIONNEL

On sait que le premier ministre du Canada n'est pas de cet avis. Il a dit, et nombre de journalistes lui ont automatiquement donné raison : « *Si une province peut se permettre une telle intervention* (auprès de Washington), *les autres le peuvent aussi, et l'on risque un jour d'exprimer onze politiques étrangères distinctes* ». (Cf. *Le Devoir*, 8 jan. '66).

On sait maintenant que M. Kierans n'est pas d'accord là-dessus. Il se dit conscient du fait que les provinces ont la gouverne de leur économie et de leurs richesses naturelles. Elles doivent s'en occuper et c'est important. Aussi, on le soupçonne d'endosser pleinement les dires de M. Pugsley qui soutient que les restrictions américaines peuvent

affecter l'expansion du marché de l'emploi au Québec, et il pose la question brûlante : « *peut-on s'étonner qu'un gouvernement provincial s'inquiète ? Il manquerait à son devoir s'il ne s'inquiétait pas* ». (*La Presse*, 13 jan. '66).

S'inspirant toujours des arguments de M. Kierans, le conférencier Pugsley élabore davantage. « *Quand une société d'un autre pays,* dit-il, *investit son capital au Canada, elle administre ce capital selon nos lois, ce qui est juste et normal. Mais une compagnie américaine installée au Canada peut fonctionner selon les lois américaines tout comme si le Canada était le 51e Etat américain* ». (Ibid.) Ceci est dit le jour même où le ministre « s'excuse » auprès de Washington . . .

L'argumentation est ici spécieuse. Il ne suffit pas d'une simple boutade pour l'écarter. Bien sûr, en principe, le gouvernement canadien, porte-parole des onze provinces, représente l'intérêt général. Mais il arrive qu'en pratique, c'est plutôt l'intérêt particulier d'un certain « Power Elite » qui dicte la politique du Canada, de sorte que l'intérêt des provinces est plutôt ignoré. Que faut-il faire dans les circonstances ? Respecter la constitution ? Ou ruer dans les brancards ? En bon Irlandais, M. Kierans a tout de suite compris que la dernière solution était de nature à mieux faire saisir son point, *from coast to coast* . . . Et un bon latin comme M. Lesage a fait semblant de ne rien voir.

Au demeurant, M. Pearson n'est pas aussi fâché qu'il veut bien le faire voir. Il est, lui aussi, un peu « nationaliste » sur les bords. Aussi, le problème constitutionnel que soulève M. Kierans, il n'a pas tellement envie de « *le tirer au clair* », et il a encore moins envie « *de loger une plainte officielle auprès des autorités québécoises* ». Il n'a « *pas de commentaire à faire* » dit-il, révélant même que « *le cabinet, naturellement, a manifesté un certain intérêt à la lecture* » du contenu de la lettre de M. Kierans.

M. Diefenbaker, de son côté, exulte. « *Quelqu'un devait parler haut,* dit-il, *puisque personne dans le gouvernement fédéral ne l'aurait fait* ». En somme, tout le monde est content. M. Kierans a dit tout haut, ce que tous les Canadiens (sauf les croulants de Bay Street) pensent tout bas . . .

Il n'y a que les journalistes de l'école traditionnelle qui n'ont rien compris. Ces gens-là — dociles porte-parole des thèses traditionnelles en matière économique — ne trouvent rien de mieux à faire que de se voiler la face. Est-il possible qu'on puisse ainsi braver la forteresse de Phynance ?

Scandalisé du fait que M. Kierans a demandé la liste des 900 compagnies américaines établies au Canada, un journaliste a demandé à M. Lesage s'il était permis, selon la constitution, qu'un ministre provincial exige un pareil renseignement auprès d'un gouvernement étranger ? (*Montreal Star* 13 jan. '66) Autrement dit, plutôt que de se demander si le roi-nègre a raison, on se demande s'il a droit de parler . . .

Un autre journalistes a dit que les propos de M. Kierans étaient formulés d'une façon brutale (*harshly worded*) (*Gazette*, 8 jan. '66), et un autre a proclamé que M. Kierans s'était conduit comme un imbécile (*silly performance*), se rassurant toutefois à la pensée que « les Américains n'accorderont au document que l'importance qu'il mérite », si toutefois ils « s'inquiètent de ce qui s'est passé ». (cf. les éditoriaux de la *Gazette* et du *Montreal Star*, 8 jan. '66). Ici, le masochisme atteint la virtuosité.

Les grands ténors de la presse vont répétant que c'est un sacrilège de s'élever contre Washington, paradis du dieu *Dollar* — seule divinité qui compte. Le dollar commande, décide, règne. Le Canada n'a qu'à s'incliner. Les rouspéteurs sont des anathèmes, et voici les dogmes qu'il importe de leur rappeler :

« *M. Kierans devrait se rendre compte de l'absurdité qu'il y a de s'attendre, dans un contexte d'entreprise privée, que les bailleurs de fonds étrangers vont se laisser guider par les objectifs des gouvernements locaux plutôt que par leur propre flair dans la question de savoir s'il y a des profits à faire au Canada ou ailleurs* » (*Gazette*, Maxwell Cohen, 14 jan. '66).

« *Il n'existe aucun bailleur de fonds qui se réjouisse à l'idée d'un gouvernement qui prend des initiatives, et qui aime à ce qu'on lui dise que ses investissements ne sont pas essentiels et peuvent être remplacés par des investissements provenant d'ailleurs* » (éditorial de la *Gazette*, 11 jan. '66).

Comme on le voit, pour certains journalistes, il n'y a qu'une chose à faire : se laisser avaler tout rond sans rien dire, puisqu'enfin, c'est pour nos beaux yeux que les Américains investissent ici. Si nous allions faire les mauvais garçons, ils iraient sûrement investir au . . . à . . . Mais au fait, dans quel pays iraient-ils investir à meilleur compte qu'au Canada ?

On l'a souvent dit, et il faut le répéter, le Canada est une vache à lait pour les Etats-Unis. Voici un pays qui a déboursé, sans rouspéter, les fonds qui ont servi à sa propre expropriation. Voici un pays qui n'a décidément d'intérêt que pour les plats de lentilles ! Si M. Kierans rouspète, c'est qu'il a compris et qu'il en a marre.

Cyrille Felteau a également très bien compris, lui qui, dans *La Presse* du 13 janvier écrit : « *Derrière ce qui apparaît bien comme un montage savant, on croit apercevoir la volonté bien arrêtée*

de M. Kierans, et probablement aussi du gouvernement québécois, de secouer l'inertie d'Ottawa en face du continentalisme économique envahissant de Washington ».

Il faut savoir gré à M. Claude Ryan qui, dans un Bloc note du *Devoir* (8 jan. '66) fait un rapprochement entre les opinions de M. Kierans et celles de l'économiste Harry Johnson qui, dans son important ouvrage « *The Canadian Quandary* », parle du droit et de l'obligation, pour le pouvoir politique de ce pays, d'imposer aux intérêts étrangers établis sur notre sol, des normes de comportement compatibles avec les vrais intérêts de leurs pays d'adoption. C'est l'évidence même ! Il faut cesser de croire les grands profiteurs qui disent que le « nationalisme économique » est un péché. Il ne faut pas se lasser de répéter que le « patriotisme » est une vertu, même dans le domaine de l'économie.

Le drame au Canada réside dans le fait qu'il faut toujours mettre des gants blancs pour dire que le Patriotisme est une vertu. Etre maître de ses destinées : voilà qui semble tout à fait raisonnable pour un pays adulte ! Or, le Canada est un pays adulte qui entend conserver une identité distincte de celle des Etats-Unis. Pareille prétention peut paraître inconcevable aux yeux de politiciens sans imagination, ou de fonctionnaires timorés, mais c'est une prétention légitime ! On ne voit pas pourquoi il faudrait tourner les Canadiens en ridicules parce que certains d'entre eux refusent de se mettre, de gaîté de coeur, la tête sur le billot. Nul ne songe à empêcher les Américains de s'occuper de leurs affaires; pourquoi serait-il si indécent que le Canada se mette, une bonne fois, à s'occuper sérieusement des siennes ? Pourquoi serait-il si stupide que le Canada veuille être maître dans sa propre maison ? Il est vraiment admirable de voir le journaliste Maxwell Cohen s'étonner de voir se poser un nouveau problème : « *Le mot-d'ordre « maître chez nous* », écrit-il, *peut devenir aussi exaltant et aussi équivoque pour le Canada, qu'il l'a été pour le Québec . . .* » (*Gazette* 14 jan. '66) Vous m'en direz tant !

Décidément, il y a des Canadiens qui ne se souviennent plus d'avoir été des Anglais ou des Français : les deux nations les plus fières du monde . . .

Bravo M. Kierans. Tout le monde vous a donné zéro de conduite. Mais en fait, vous méritez de passer à la tête. Grâce à vous, les prestigieux monnayeurs de notre pays ne pourront pas encore dormir en paix. Puisque Ottawa est trop faible et ne peut pas se prononcer, il est heureux qu'une province forte et vigoureuse comme le Québec le fasse à sa place. C'est fait. L'honneur est sauf, et les requins vont continuer à avoir les oreilles « dans le crin » ! C'est le principal . . . ★

J. P.

Attitudes des Canadiens français en face de la criminalité

André NORMANDEAU

*Assistant de Recherche,
Centre de Recherche Criminologique,
Université de la Pennsylvanie,
Philadelphie.*

SELON Thorsten Sellin, les statistiques criminelles pourraient être définies comme (1) des données uniformes, au sujet des violations de la loi ou des violateurs, qui peuvent être exprimées en termes numériques, (2) tirées des dossiers des agences officielles reconnues, (3) classifiées, disposées en tables statistiques et analysées afin de comprendre les liens qui unissent certaines catégories, et (4) publiées périodiquement selon un plan uniforme. Des classes spécifiques peuvent être élaborées à l'intérieur de ce cadre des statistiques criminelles. Des desseins variés peuvent exiger que de telles statistiques soient classifiées selon la région administrative (municipale, comté, province, pays, etc.), les phases de la procédure (arrestation, inculpation, poursuite, conviction, emprisonnement, etc.), ou l'unité dominante de la compilation (violation, violateur)[1]. Un indice de la criminalité peut donc refléter des réalités bien différentes. Il ne fait aucun doute qu'un indice valide peut rendre d'inestimables services aux agences publiques qui doivent baser une saine politique administrative de prévention et de correction sur la réalité des faits et non sur les bonnes intentions ou la « certitude morale » que telle ou telle politique est la plus adéquate. Les considérations éthiques ne peuvent être valables qu'en autant qu'elles sont fondées sur des évidences qui sont elles-mêmes indépendantes de considérations éthiques[2]. Pouvons-nous affirmer alors que nous avons à l'heure actuelle en Amérique du Nord un indice criminel adéquat ? Nous ne le croyons pas.

LE PROBLÈME DE L'INDICE

Les raisons qui contribuent à rendre difficile et complexe un exposé et une compréhension de l'étendue et des caractéristiques de la criminalité et de la délinquence juvénile, que ce soit au niveau municipal, provincial, national ou international, sont nombreuses. Une raison essentielle en est la mensuration biaisée de la fréquence et du degré de gravité des violations de la loi, telles que les agences publiques comme le FBI américain ou le Bureau Fédéral de la Statistique au Canada la pratiquent. Ces agences additionnent présentement un meurtre et un vol de cinquante dollars, et en concluent qu'un indice « 2 » reflète la réalité, un peu comme l'addition d'une baleine et d'un chat. Pourtant, un meurtre ne doit-il pas être égalé à 10 vols de peu d'importance ? 100 ? 1,000 ? L'obstacle majeur fut de tout temps — et cela remonte à la première partie du dix-neuvième siècle alors que les premières publications de statistiques criminelles firent leur apparition en Europe — la difficulté d'élaborer une classification et une mesure de gravité différentielle des violations qui seraient, en un sens, indépendantes des étiquettes techniques spécifiques accolées aux crimes par la loi, afin de refléter fidèlement la réalité sociologique du phénomène criminel, et non la pseudo-réalité artificielle des articles du code. La recherche que nous présentons au sujet des attitudes des Canadiens français en rapport avec la criminalité fait partie d'une étude plus vaste qui se propose d'éliminer cet obstacle et d'élaborer à l'échelle nationale et internationale un nouvel indice de la criminalité basé sur les trois principes suivants :

1. Sources des données :

Les infractions connues de la police sont les meilleures sources des données puisqu'au cours du circuit judiciaire, entre le moment où une infraction est portée à l'attention de la police jusqu'à la décision définitive prononcée à l'égard de la personne accusée de l'infraction, un processus de sélection s'opère qui dépend, dans une certaine mesure, de l'usage que les autorités font de leur pouvoir discrétionnaire. Par conséquent, le tableau que l'on obtiendra sur la nature, l'étendue, et les tendances de la criminalité variera selon le stade auquel les statistiques auront été établies et publiées[3]. Le tableau qui reflète le plus la réalité est donc celui du premier stade, c'est-à-dire des violations (et non nécessairement des violateurs) reconnues par la police. Il faut admettre, qu'en regard de ce palier, les statistiques américaines et canadiennes, qui sont modelées identiquement, se conforment au premier principe.

2. Choix des données :

Il faut néanmoins se servir avec prudence des statistiques au sujet des infractions connues de la police. Comme toutes les statistiques criminelles, elles ne tiennent compte que de cette fraction de la criminalité réelle qui vient, d'une manière ou d'une autre, à être connue de la police. Certains types d'infractions, qui provoquent un fort ressentiment chez la victime ou ses proches, tels que *les crimes qui occasionnent 1) une blessure corporelle, 2) une perte (vol) ou 3) un dommage (perte et dommage matériels ou pécuniers),* sont presque systématiquement dénoncés à la police par la ou les victimes dans une proportion assez élevée pour permettre d'affirmer qu'un *rapport constant* existe *entre les infractions ainsi révélées et le nombre réel de ces infractions*[3]. Si le rapport est constant, l'indice obtenu de périodes en périodes reflète donc, relativement, la réalité. Seules les violations de la loi qui se classent dans les trois catégories mentionnées précédemment se conforment à ce principe. Les crimes qui n'affectent aucune personne en particulier mais l'ordre public, tels que le vagabondage et l'état d'ivresse en public, ou la prostitution, etc., ou les crimes qui n'impliquent pas à proprement parler de victimes, c'est-à-dire des violations à caractère « conspirateur », « de consentement mutuel » ou strictement « personnel », là où les participants sont les seuls presque toujours à connaître l'infraction commise et prennent donc les précautions nécessaires afin qu'elle ne soit pas divulguée, tels que l'avortement criminel, le chantage, les violations aux lois sur les narcotiques, le jeu défendu, et la plupart des violations dites sexuelles, sont donc des violations criminelles qui doivent être exclues de l'indice car le principe du rapport constant est loin de s'appliquer à elles : la police est la seule responsable, règle générale, du rapport de ces violations, et les citoyens ne les rapportent que très rarement, de sorte que les statistiques qui les regardent dépendent bien plus de l'étendue et des changements de l'activité des corps policiers que de l'étendue et des changements dans la fréquence réelle des comportements impliqués.

La triple catégorisation proposée comme valable a l'avantage d'être extra-légale. Elle couvre donc un champ sociologique moins arbitraire et plus près de la réalité que les étiquettes légales. Un « événement » criminel dans son ensemble peut être ainsi considéré en se référant à une configuration des parties d'un acte. Or les différents éléments d'un acte criminel ne sont pas considérés par le système actuel qui ne retient d'un acte criminel que le titre légal qui correspond à la partie de l'acte ou de l'événement considérée la plus importante et la plus grave. Le nouvel indice se propose de mesurer la situation totale d'un acte criminel à l'aide des descriptions objectives des événements criminels tels que les dossiers de la police le permettent. S'il faut porter au débit des statistiques officielles employées aujourd'hui la perte des données occasionnées par la rétention d'une partie seulement d'un tout, ainsi que l'arbitraire des catégories légales, il faut admettre qu'un effort a été fait pour se conformer au principe du rapport constant par l'élaboration, tant aux Etats-Unis qu'au Canada, d'un indice basé sur les sept catégories légales suivantes : a) le meurtre, b) le viol avec violence (forcible raps); c) agression avec circonstances aggravantes (aggravated assault); d) le vol avec violence (robbery); e) le vol avec effraction (burglary); f) le vol de voitures automobiles; et g) le vol simple de plus de $50.00 (larceny-theft $50. and over in value). Cet effort laisse dans l'ombre toutefois, selon une recherche récente, près de 30 pour cent de violations qui se soumettent au principe et qui seraient incluses dans le nouvel indice[4].

3. L'élément qualitatif

Le troisième et dernier principe, et certainement pas le moindre, propose que des « poids » — ou mesures quantitatives — différents soient attachés à une échelle de gravité des violations de la loi. La quantification du qualitatif (gravité) est propre à toute science digne de ce nom, et la criminologie ne peut reculer devant ce problème. Il est évident que si la criminalité et la délinquence doivent être mesurées par un indice construit à partir de « certaines » infractions sélectionnées — connues de la police — la seule somme de ces violations de la loi, ou un taux calculé sur la base de cette somme, ne donnerait aucune indication de la gravité relative des in-

fractions inclues dans ce nombre ou ce taux. Supposons, par exemple, que le nombre actuel des violations demeure inchangé au cours d'une décennie dans une certaine région et que la population de base employée dans le calcul d'un taux demeure également inchangée, il est évident que l'indice de la criminalité demeurerait stable. Cependant, supposons qu'au cours de cette décennie un changement considérable se soit produit dans les proportions relatives des crimes commis et que les violations graves contre la personne aient augmenté alors que les violations peu sérieuses contre la propriété aient diminué, ne serait-il pas honnête d'affirmer que la criminalité est un problème qui a empiré, même si les chiffres globaux n'indiquent aucun changement ? Et une mesure de la criminalité ne doit-elle pas tenir compte et refléter les changements qualitatifs tout autant que quantitatifs dans le temps et l'espace 4 ? Notre réponse est évidemment affirmative, car 20 crimes, dont 5 meurtres et 15 vols, à un moment ou à un endroit x, ne sont pas équivalents à 20 crimes, cette fois 15 meurtres et 5 vols, à un moment ou à un endroit y. Un meurtre n'égale pas un vol en termes de « valeur » négative dans une société donnée, de la même façon qu'une vache n'égale pas une chatte en termes de valeur utilitaire positive pour le producteur de lait même si une vache et une chatte égalent 2 animaux. L'indice employé aux Etats-Unis et au Canada se contente des simples dénombrements quantitatifs sans porter d'attention à l'élément qualitatif de ces nombres. Or si la vie économique d'une nation est fondée rationnellement sur des indices économiques où les différents éléments sont pondérés scientifiquement, n'est-il pas nécessaire d'entrevoir la possibilité de *pondérer les différents aspects des actes criminels* afin de rationaliser également la politique criminelle des agences publiques engagées à contrôler les conduites sociales ? Nous en sommes persuadés, et nous croyons qu'un des moyens d'arriver à ce but est d'établir une *échelle d'attitude* à l'aide des évaluations de groupes sociaux significatifs.

C'est là, du moins, la suggestion mise de l'avant récemment par deux sociologues américains, T. Sellin et M. E. Wolfgang, dans leur ouvrage intitulé *The Measurement of Delinquency*[4]. La valeur des trois principes que nous venons d'énoncer, ainsi que la démonstration empirique de leur efficacité, y sont étudiées en détail. Les auteurs tracent également un excellent historique des idées fondamentales inhérentes à ces trois principes chez des pionniers européens de la trempe de Guerry de Champneuf (1788-1852), A. Michel Guerry (1802-1866), Adolphe Quetelet (1796-1874), A. von Oettingen (1827-1905), G. von Mayr (1841-1925), A. Messedaglia (1820-1901) et Diego De Castro (qui a publié plusieurs articles sur le sujet de l'indice depuis les années 1930 jusqu'à aujourd'hui). Notre but n'est pas de reprendre ici tous les éléments de leur longue et minutieuse recherche. Nous ne voulons retenir, dans le cadre de cet article, que l'exposition des résultats d'une recherche que nous avons mené auprès d'étudiants canadiens-français dans le but de comparer leurs *pondérations* avec celles qui se sont dégagées de la recherche de Sellin et Wolfgang à Philadelphie.

MESURE DES ATTITUDES ET VALEURS

Le concept d'attitude définit généralement l'organisation des processus psychologiques d'un individu en regard de certains aspects des objets, des personnes et des groupes qu'il différencie d'autres aspects. Cette organisation peut se manifester à différents niveaux : niveau de son comportement et de sa conduite manifestes; niveau de ses croyances, attitudes et évaluations verbales; et niveau, enfin, des attitudes inconscientes et latentes qui constituent sa personnalité de base. L'attitude, cependant, n'existe pas par elle-même. Elle est la contrepartie individuelle d'une valeur sociale partagée par plusieurs individus de la société. La mensuration des attitudes d'un groupe d'individus donné, sur un sujet spécifique, revient donc à mesurer la valeur qu'une partie de la société ou une société entière attache à différents éléments qui font partie de l'univers des objets, personnes et groupes qui l'entourent. Il n'est malheureusement pas possible encore par les méthodes actuelles de recherche scientifique, de mesurer avec justesse les attitudes latentes des individus. Des méthodes valables, cependant, se sont développées en sciences sociales afin de capter quantitativement les attitudes qualitatives exprimées verbalement par les individus. Telles sont, entre autres, les techniques élaborées par les psychophysiciens qui depuis plus d'un siècle ont tenté de trouver la relation mathématique fonctionnelle qui lie un stimulus objectif à une

réaction subjective psychologique, que le stimulus soit physique ou non. Dans l'univers physique, nous reconnaissons par exemple qu'un poids « lourd » pèse plus qu'un poids « léger ». Mais combien « plus » de grammes est-il nécessaire d'ajouter à un poids de dix grammes pour le rendre deux fois plus lourd. Il est évident que la relation n'est pas 1-1, et que dix grammes supplémentaires ne « doubleront » pas la pesanteur du poids si « lourd et léger » se rapportent à l'effet psychologique des poids. Un poids de 50 livres se lève assez facilement, mais un poids de 500 livres est fort différent. Celui qui doit lever le premier, et qui a de la difficulté, ne dira pas qu'il a 10 fois plus de difficultés à lever le second, mais probablement des difficultés « infiniment » plus grandes. Simultanément, dans l'univers non physique, nous reconnaissons que l'argent ou la richesse a une valeur subjective qui est une fonction des dollars, mais que cette relation n'est pas 1-1 également. En un sens, l'argent est un stimulus de la même façon qu'un poids, et la réponse ou réaction psychologique est en termes de « sentiment d'utilité » ou de « bonheur ». Le psycho-physicien dira ainsi à chacun des sujets qui fait partie de son expérience : « Suppose que je te dises que je vais te donner $10. Cela te rendrait heureux, n'est-ce pas ? Bon, alors maintenant penses-y bien. Combien devrais-je te donner pour te rendre deux fois plus heureux ? » Des sommes initiales différentes peuvent être employées pour d'autres sujets, ou la question peut être renversée et l'investigateur leur demande alors combien il serait nécessaire de leur enlever pour les rendre deux fois moins heureux. Il est évident ici encore, par rapport au $10 initial, que 10 autres dollars ne doubleront pas ses sentiments de bonheur, si nous nous plaçons toujours en rapport avec l'effet psychologique des dollars. Recevoir mille dollars n'accroît que fort peu le « sentiment d'utilité » d'un millionnaire, mais peut accroître « infiniment » celui d'un ouvrier en chômage. Il y a donc une utilité marginale décroissante des dollars en regard de leur utilité psychologique.

Le même procédé peut s'appliquer à une recherche des degrés de gravité que les gens attachent à différentes violations de la loi alors que nous pouvons demander aux sujets de l'expérience combien de fois plus grave leur semblent un meurtre, un viol, un assaut qui oblige la victime à être hospitalisé, un vol de $5, $20, $50 etc., un cambriolage, et autres violations du genre par rapport à un vol d'automobile qui est retrouvée sans aucun dommage. Il est possible alors de construire mathématiquement une échelle dite de « proportions totales » dont les intervalles entre deux positions ne sont pas seulement égales, mais où le point de départ de la première intervalle est un zéro absolu, de sorte qu'un meurtre pourra être considéré comme 218 fois plus grave qu'un vol d'un dollar, par exemple. Notre recherche à Montréal fut conduite dans cette perspective méthodologique.

RÉSULTATS À PHILADELPHIE

La validité de nos résultats à Montréal ne saurait être compréhensible que si nous nous référons au préalable à l'étude mentionnée de Sellin et Wolfgang. Ces auteurs établirent une liste de 141 versions « d'événements » criminels, beaucoup plus adéquats que la simple étiquette légale. C'est ainsi, par exemple, que 20 combinaisons variées étaient liées au vol qualifié, chacune contenant la présence ou l'absence a) du montant volé (de peu à beaucoup), b) la méthode intimidante (arme à feu, instrument dangereux, menace physique ou verbale), c) la méthode employée lorsqu'il y avait un maltraitement quelconque (arme à feu, instrument dangereux, force physique), et d) le degré des maltraitements (hospitalisation, visites médicales, aucun soin). De plus, des descriptions identiques, mais où le violateur était décrit tantôt comme un homme en général (sans spécifier l'âge), tantôt comme un homme de 27 ans, 17 ans, ou 13 ans, furent élaborées pour chacune des 141 versions. Près de 800 policiers, juges, et étudiants universitaires furent choisis comme sujets d'expérience. Des faits tout à fait inattendus révélèrent, après analyses statistiques systématiques des données recueillies, qu'il n'y avait aucune différence significative entre les attitudes des policiers, des juges et des étudiants, de même qu'entre les attitudes de ceux qui s'étaient prononcés au sujet des violations par un homme en général, ou un homme de 27, 17 ou 13 ans. Les auteurs pouvaient donc choisir, au cours des analyses subséquentes, n'importe quel groupe de sujets et n'importe quelle description de l'âge du violateur. Ils choisirent le groupe d'étudiants universitaires et les données recueillies pour des

violations par un homme en général. Le choix des étudiants se justifiait pour des raisons statistiques de consistence interne, et en même temps appuyait une hypothèse théorique des auteurs au sujet de la validité représentative d'un échantillon d'étudiants. Leur suggestion était la suivante : la philosophie et la sociologie de la loi criminelle semblent montrer que les thèmes culturels principaux au sujet des prescriptions et des sanctions légales est le produit du système de valeur des classes moyennes. Les représentants de ce système de valeur légifèrent et jugent. Aussi, la définition du crime et l'administration de la justice criminelle sont des expressions institutionnalisées de la structure normative de la classe moyenne qui, selon les auteurs, domine dans la société Américaine. Les étudiants universitaires, malgré quelques révoltes occasionnelles contre les autorités qui font partie intégrante de la culture des jeunes, expriment en général, comme leurs parents, une profession de foi solide envers les valeurs que la classe moyenne a cristallisées par l'intermédiaire des lois. Un mépris pour toute aggression physique malveillante, un respect quasi-sacré de la propriété d'autrui, l'importance d'occuper activement et utilement ses loisirs, l'ambition comme qualité, etc., voilà des éléments de l'éthique des classes moyennes que les étudiants universitaires valorisent et entretiennent. Le corps étudiant n'a évidemment pas une homogénéité globale de consensus au sujet des valeurs sociales. Mais il est honnête d'affirmer la vraisemblance de cette homogénéité au sujet de leurs attitudes envers la criminalité, en particulier vis-à-vis des violations des trois catégories à rapport constant : 1) blessure corporelle, 2) perte ou 3) dommage à la propriété[4]. Quant aux choix des données relatives aux violations par un homme en général, ce choix se justifie pour quiconque pense à une application d'un indice pondéré dont la préoccupation essentielle est centrée sur l'événement et non sur les caractéristiques des violateurs.

Sur la base des données des étudiants, Sellin et Wolfgang éliminèrent alors, selon un critère statistique de consistance spécifique, certains éléments combinatoires que les sujets ne considéraient pas comme contribuant à accroître la gravité d'une violation. C'est ainsi, par exemple, que le type spécifique d'arme employée à l'occasion d'un assaut (arme à feu, couteau, instrument dangereux, parties du corps) n'était pas considéré comme important. C'est l'assaut en lui-même qui importait. Il ne reste plus à la fin que 18 éléments ou item d'événements criminels, mais entrecroisables, ajustables, et surtout additionnables, tel que le tableau I les alignent. Certains item semblent avoir une étiquette légale, tel le vol avec violence, mais, en réalité, cette violation pourrait être jugée sur une base objective et similaire dans tous les pays du monde car la description véritable est extra-légale, et se lit comme suit : « Une personne en possession d'une arme dangereuse menace de blesser une victime à moins que cette dernière ne lui donne de l'argent. Le violateur prend l'argent de la victime ($5.) et s'en va sans blesser aucunement la victime ». Le même procédé s'applique aux autres item.

Ces choix empiriques, par élimination progressive — telle que nous venons de le voir au sujet de l'Etude de Philadelphie — lorsqu'ils sont employés tout de go dans de nouvelles études, constitue un *modèle minimum de recherche* fondé sur l'emploi d'une échelle de « proportions totales » et sur les attitudes d'étudiants aux 18 éléments mentionnés.

Notre étude personnelle à Montréal s'inscrit à ce point-ci des résultats de la recherche à Philadelphie. En effet, le tableau I indique les compilations pondérées obtenues par Sellin et Wolfgang lorsque, sur la base des résultats empiriques précédents, ils re-soumirent à une expérience minimum 105 étudiants du sexe masculin de l'Université de la Pennsylvanie qui suivaient un cours d'introduction à la sociologie. Notre recherche, forte de l'appui des résultats obtenus, s'est donc efforcée de procéder à ce niveau minimum et de choisir un échantillon semblable, dans un milieu culturel différent, c'est-à-dire des étudiants de l'Université de Montréal, en prenant à notre compte l'hypothèse de Sellin et Wolfgang au sujet des liens entre le monde étudiant, la classe moyenne, et la structure générale des valeurs de la société en regard du phénomène criminel.

LA RECHERCHE À MONTRÉAL

Deux cent cinquante étudiants, membres du cours d'introduction à la sociologie durant l'année académique 1964-65 à l'Université de Montréal, participèrent à l'enquête. Après élimination de 18 tests qui ne venaient pas de participants canadiens-français — afin de contrôler la variable culturelle — 232 séries de résultats (177 sujets masculins et 55 sujets féminins) formèrent notre échantillon comparatif.

Des analyses statistiques faites à l'aide des moyennes géométriques, ainsi que de la standardisation de ces moyennes par rapport à la violation la moins grave, i.e. le vol de $1., ont produit les résultats qui apparaissent au tableau I, et qui comparent les résultats de Philadelphie et de Montréal.

Tableau I. Jugements portés sur 18 actes criminels selon les attitudes exprimées par les étudiants de l'Université de la Pennsylvanie et l'Université de Montréal.

Type d'acte criminel	Pennsylvanie : Masculin	Montréal : Masculin	Montréal : Féminin	Montréal : Masculin + Féminin
1. Vol de $1.	1	1	1	1
2. Vol de $5.	1	2	1	2
3. Vol de $20.	2	3	4	3
4. Vol de $50.	2	4	7	4
5. Vol de $1000.	3	14	21	15
6. Vol de $5000.	4	21	34	23
7. Effraction et vol de $5.	2	3	9	4
8. Vol avec violence de $5. sans arme	3	8	13	9
9. Vol avec violence de $5. avec arme	5	17	23	19
10. Assaut (mort)	26	218	173	207
11. Assaut (hospitalisation)	7	22	39	25
12. Assaut (traitement médical et renvoi)	4	8	29	11
13. Assaut (aucun soin)	1	3	10	4
14. Viol (Forcé)	11	72	84	74
15. Vol d'auto (retrouvée sans dommage)	2	4	7	5
16. Effraction	1	1	8	2
17. Intimidation (verbale)	2	6	12	7
18. Intimidation (arme)	4	16	22	17

Ces résultats peuvent sembler fort éloignés les uns des autres surtout lorsque nous nous apercevons que le meurtre à Philadelphie (hommes) est considéré 26 fois plus important que le vol de $1., alors que Montréal le considère 218 fois (hommes) ou 173 fois (femmes) plus grave. Des nuances s'imposent ici afin de bien saisir les similarités non apparentes et l'exacte étendue des différences entre Philadelphie et Montréal, tout autant qu'entre hommes et femmes à Montréal.

Il serait trop fastidieux d'expliquer ici les détails des compilations et méthodes statistiques qui nous ont permis d'éclairer la situation réelle. Nous renvoyons le lecteur intéressé à d'autres sources[5]. Disons simplement que des « compilations standards » (compilation Z) pour chaque criminel sont disponibles. De plus, nous avons déjà souligné que des moyennes géométriques furent obtenues. Lorsque le sociologue doit ainsi comparer une série de compilations Z ou de moyennes géométriques, il peut employer, comme test statistique de comparaison des relations entre différents groupes, une méthode dite de « corrélation statistique ». Cette méthode compare chacune des séries de chiffres avec une autre et peut indiquer le coefficient de co-relation. Si les différences sont énormes, le coefficient jouera autour de zéro. Si de fortes similarités existent d'une façon positive, le coefficient, tout en ne pouvant dépasser 1 (le chiffre parfait), s'en approchera. De fait, ces similarités existent à un niveau très élevé entre Philadelphie (PM : Philadelphie-masculins) et Montréal (MM : masculins; MF : féminins; MMF : masculins et féminins réunis), et entre les sujets masculins et féminins de Montréal. Le Tableau 2 est sans réplique. Toutes les corrélations sont entre 0.9 et 1, et impliquent que *l'accroissement du degré de gravité en passant d'une violation à l'autre est constant d'un groupe à l'autre.*

Tableau 2. Matrices des corrélations en termes de Compilation Z et de moyennes géométriques attachées à 18 actes criminels. Université de la Pennsylvanie et Université de Montréal.

Compilations Z

	PM	MM	MF	MMF
PM		.969	.936	.966
MM			.969	

Moyennes géométriques

	PM	MM	MF	MMF
PM		.970	.907	.968
MM			.923	

Ce que ces chiffres ne divulguent pas cependant, c'est la différence des constantes d'accroissements. En effet, lorsque nous traçons des lignes dites de régressions, et que nous examinons les pentes, nous nous apercevons que, relativement parlant, un accroissement constant à la puissance 3 à Philadelphie est en parallèle avec un accroissement à la puissance 5 à Montréal. C'est ce qui explique les différences entre Philadelphie et Montréal signalées par le Tableau 1 au sujet des résultats définitifs qui doivent servir à la construction de l'indice criminel. De telles différences entre les sujets masculins et les sujets féminins n'existent pas à Montréal. En effet la ligne de régression unissant ces deux groupes indiquent clairement que lorsque le degré de gravité d'une violation augmente à la puissance 5 chez l'un, il augmente également à la puissance 5 chez l'autre. Si les chiffres ne sont pas exacts, c'est que le point de départ est différent.

Ces résultats indiquent, bien que fort approximativement — puisque seuls des étudiants constituaient notre échantillon — que des différences culturelles existent entre le sentiment communautaire des gens de Philadelphie à l'égard du degré de gravité différentielle des violations de la loi et le sentiment ou les attitudes des Montréalais. Le viol, par exemple, est considéré 72 fois plus important qu'un vol de $1. à Montréal (hommes et femmes) alors qu'il n'est considéré que 11 fois plus sérieux que le même vol à Philadelphie. L'évaluation différentielle du meurtre est encore plus éloignée puisqu'il est jugé 207 fois plus grave à Montréal et seulement 26 fois à Philadelphie en comparaison avec le vol standard de $1. De telles différences culturelles affectent un indice qualitatif de la criminalité, de sorte qu'il est nécessaire d'envisager la nécessité de construire un indice dont l'échelle des compilations serait différente à Philadelphie et à Montréal. L'utilité de l'indice n'est pas pour autant diminuée, loin de là, puisque nous pouvons comparer en profondeur l'étendue du problème criminel qui se pose aux deux communautés, telle que cette étendue est « ressentie » par chacune des communautés. Par exemple, si 100 meurtres étaient enregistrés à Philadelphie au cours d'une année (100 x 26 = un taux-index-homicide de 2600) et seulement 13 à Montréal (13 x 207 = approximativement un taux-index-homicide de 2600), et à condition de tenir constant l'élément population, la communauté montréalaise ressentirait la gravité du problème homicide à un degré semblable au ressentiment de la communauté de Philadelphie malgré la différence radicale entre les nombres absolus : 13 par rapport à 100.

FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE L'INDICE

Un point important à souligner est celui qui regarde les résultats obtenus en ce qui concerne les actes criminels qui comportent des montants d'argent volés ou des dommages matériels qui sont évalués également en termes pécuniers. Sans entrer dans les détails, mentionnons qu'il est possible d'élaborer des catégories monétaires qui correspondent à certains degrés spécifiques de gravité. Des méthodes statistiques d'extrapolation régressive nous permirent (ainsi qu'à Sellin et Wolfgang), à partir des moyennes géométriques attachées par les étudiants aux vols de $5., $20., $50., $1,000., et $5,000., de formuler l'emploi des catégories et compilations ci-contre :

Valeur monétaire volée ou endommagée	Philadelphie	Montréal
En-dessous de 10 dollars	1	2
10 - 250	2	7
251 - 2000	3	16
2001 - 9000	4	27
9001 - 30,000	5	42
30,000 - 80,000	6	61
Au-dessus de 80,000	7	84

Il est maintenant temps d'illustrer comment le nouvel indice, non seulement tient compte de l'élément qualitatif de chaque acte criminel, mais tient également compte, comme nous l'avons mentionné au début de cet article, de la situation totale de l'acte. Ainsi le nouvel indice mesure la gravité d'un « événement » criminel en enregistrant et *additionnant* tous les éléments qui constituent un acte criminel selon le degré de gravité relatif de chaque élément. Nous devons nous rappeler que ces éléments sont décrits dans les rapports de la police. Le nouvel indice ne chambarde donc pas le système actuel d'enregistrement, mais le *complète* en utilisant au maxi-

FEUILLE DE POINTAGE

DOSSIER No

Blessure ☐
Vol (Perte) ☐
Dommage ☐

ÉLÉMENTS DU CRIME	Nombre de Victimes	Pondération (U. de P.)	Pondération (U. de M.)	TOTAL
I — NOMBRE DE VICTIMES LÉSÉES CORPORELLEMENT ET				
a) ne nécessitant aucun soin (mineur)		1	3	
b) tratiées puis renvoyées chez elles		4	8	
c) hospitalisées		7	22	
d) tuées		26	218	
II — NOMBRE DE VICTIMES VIOLÉES		10	69	
a) sous la menace d'une arme		2	10	
III — INTIMIDATION (excepté II ci-haut)				
a) physique ou verbale seulement		2	6	
b) au moyen d'une arme		4	16	
IV — NOMBRE D'ENDROITS OÙ IL Y A EU EFFRACTION		1	1	
V — NOMBRE DE VÉHICULES À MOTEUR VOLÉS		2	4	
VI — VALEUR DES BIENS VOLÉS, ENDOMMAGÉS OU DÉTRUITS				
a) moins de $ 10.		1	2	
b) $ 10. — 250.		2	7	
c) 251. — 2,000.		3	16	
d) 2,001. — 9,000.		4	27	
e) 9,001. — 30,000.		5	42	
f) 30,001. — 80,000.		6	61	
g) plus de 80,000. (80,001. — 200,000.)		7	84	
	POINTAGE TOTAL —			

mum « tout » ce qui est rapporté et additionnables, valables dans la perspective du nouvel indice. Il est évident que l'enregistrement de l'indice total de gravité d'une violation n'utilise qu'une seule colonne numérique, selon le cas.

Les trois illustrations suivantes sont liées aux trois catégories essentielles mentionnées : 1) blessure corporelle, 2) perte (vol), et 3) dommage à la propriété. Les indices de gravité sont indiqués entre parenthèses. Disons que les violations ont lieu à Philadelphie.

Illustration A.

Deux filles sont violées par un homme (2 × 10 = 20); l'une doit être hospitalisée (7), l'autre reçoit des traitements médicaux et est renvoyée (4); les deux filles furent menacées par un couteau (2 × 2 = 4); le viol eut lieu dans la maison d'une des filles, où l'aggresseur avait pénétré par effraction (1); en quittant le domicile, l'homme vola les sacoches des filles : un montant de 60 dollars, en tout, y était contenu (2). Indice total de l'événement : 38. Les statistiques officielles n'auraient enregistré que « 2 » viols.

Illustration B.

Un homme pénètre par effraction dans une maison (1), intimide les occupants grâce à la possession d'une arme dangereuse (4), vole certains articles domestiques et s'enfuit dans une

automobile qui appartenait aux victimes (2). L'auto est retrouvée sans dommage, mais des articles personnels qui s'y trouvaient ont été volés. Ces articles personnels autant que les articles domestiques volés à la maison sont évalués à 300 dollars (3). Indice total de l'événement : 10. Statistiques officielles : « 1 » vol qualifié.

Illustration C.

Un homme pénètre par effraction dans un établissement (1), intimide les occupants grâce à la possession d'une arme dangereuse (4) et les réduits à l'impuissance à l'extérieur de l'établissement alors qu'il y met le feu, causant ainsi des dommages évalués à 3000 dollars (4). Indice total de l'événement : 9. Statistiques officielles : « 1 » introduction par effraction.

La mise en application du nouvel indice à l'échelle de tous les événements criminels n'est donc pas aussi compliquée qu'elle apparaissait tout d'abord. Il s'agit dès lors, d'arriver — selon la définition générale même des statistiques criminelles définies au tout début de cet article — à des données uniformes exprimées en termes numériques, classifiés, disposés en tables statistiques selon l'ensemble des actes criminels ou par catégories, analysées afin de comprendre les liens qui unissent certaines catégories, et, enfin, publiées périodiquement selon un plan uniforme. Le Département de la Police de Philadelphie a précisément mis en application, depuis janvier 1964, l'indice proposé par Sellin et Wolfgang.

RECHERCHE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Il nous apparait évident que le modèle d'indice criminel que nous avons exposé possède de hautes qualités pratiques, logiques, théoriques et empiriques. Nous croyons donc qu'un tel indice, à longue portée,

1. Permettrait la mise sur pied d'une alternative effective, valide et socialement plus significative, en regard du système actuel d'enregistrement de la criminalité et de la délinquence;

2. Constituerait un moyen efficace de discriminer entre les qualités de gravité qu'une société attache à différents comportements criminels, permettant ainsi de mesurer le caractère « réel » des taux et des changements de la criminalité et de la délinquence;

3. Agirait comme une méthode raffinée en vue de tester l'efficacité des programmes de prévention et de traitement qui sont élaborés de plus en plus en vue d'enrayer la criminalité et la délinquence;

4. Et permettrait des comparaisons sur le plan international, ce qui est présentement impossible puisque les indices de chaque pays sont constitués à partir des étiquettes légales spécifiques à chaque système national. Des enquêtes semblables à celles que nous avons menées à Montréal devraient tout d'abord, cependant, être entreprises dans divers pays.

La tâche qui demande toutefois le plus d'attention dans le contexte canadien, pour le moment, est l'établissement d'échelles d'indices en différentes régions du pays afin d'établir si un consensus culturel acceptable, en termes d'attitudes, existe d'un bout à l'autre du pays (et particulièrement entre Canadiens français et Canadiens anglais) en rapport avec le degré de gravité que l'on attache à différents événements criminels. Un indice canadien pondéré et uniforme n'est à envisager que si une recherche à l'échelle nationale peut répondre à cette hypothèse de consensus culturel. Nous nous apprêtons d'ailleurs nous-mêmes à mettre cette suggestion en pratique dans les mois qui viennent.

Le coût social de la criminalité, pour ne rien dire du fardeau financier qu'elle impose, est certainement assez élevé pour justifier nos efforts en vue de développer des indices plus raffinés et pour justifier une comptabilité apportant des renseignements suffisamment détaillés et pondérés pour offrir une base plus solide à l'action présentive et aux mesures répressives[3]. ★

RÉFÉRENCES

1. SELLIN, T., « The Significance of Records of Crime », *The Law Quartely Review* 67 : 489-504 (1951); également « Status and Prospects of Criminal Statistics in the United States », *Festskrift tillägnad ... Kark Schylter ...* (413 pp. Stockholm : Svensk Juristtidning, 1949), p. 291-307)

2. WILKINS, L. T., *Social Deviance* (London : Tavistock, 1964).

3. SELLIN, T., « Crime and Delinquency in the United States : An Over-All View », *Annals*, vol. 339, Janvier 1962, p. 23; également « The Measurement of Crime in Geographic Areas », *Proceedings of the American Philosophical Society* 97 : 163-167, (1953)

4. SELLIN, T., and M. E. WOLFGANG, *The Measurement of Delinquency* (New York : Wiley, 1964)

5. NORMANDEAU, A., « The Measurement of Crime and Delinquancy in Montréal », thèse de maîtrise en criminologie, Université de Pennsylvanie, Philadelphie. Aussi un exposé de recherche que nous avons donné, sous le titre « The Psychophysical Measurement of Crime and Delinquency in Philadelphia and Montréal », au 5e Congrès International de Criminologie, tenu à Montréal en août-septembre 1965. Egalement, en collaboration avec S. Turner et M. E. Wolfgang un article intitulé « Minimal Model for Inter or Intra Cultural Replication : A Study in French Canada » qui sera publié dans le second volume de Sellin et Wolfgang (éditeurs) sur le même thème que le précédent (New York : Wiley, 1966).

LE SAVOIR:

UNE INDUSTRIE EN PLEINE CROISSANCE

par Gilbert Burck

(traduit de FORTUNE, novembre 1964)

L'UN des phénomènes les plus mal aperçus à notre époque est ce besoin énorme et toujours croissant qu'on éprouve d'acquérir des connaissances et de meilleurs contacts avec ses semblables. Tout comme la production et la distribution des denrées vivrières avaient constitué le souci majeur des naissantes sociétés primitives, de même la production et la distribution des media de communications et d'information (*knowledge* comme disent les Anglais) constitue désormais la préoccupation première des sociétés techniquement évoluées, et pourraient bien absorber la moitié de la production nationale d'ici 1985. Il est désormais impossible de comprendre l'économie américaine si on oublie de tenir compte de l'expansion croissante de cette industrie du « knowledge ».

La raison évidente pour laquelle nations et individus cherchent de plus en plus à satisfaire ce besoin de contacts et de connaissances réside dans le fait que pareils contacts et connaissances peuvent directement élever le niveau de la productivité et de la prospérité. Mais il y a une autre raison, moins évidente pourtant.

Une société statique peut, sans grand effort, organiser l'échange de son faible bagage de connaissances collectives, mais une société en voie de rapide évolution a besoin d'organiser le vaste flot quotidien des communications, flot qui n'a pas spécifiquement pour but d'accroître le processus de productivité. Son débit massif n'en caractérise pas moins le milieu humain de ces sociétés. Sans lui, la civilisation cesserait de respirer.

Au cours d'une seule journée, un fonctionnaire dans une entreprise nord-américaine est amené à établir des contacts de mille et une manières. Seule une faible proportion de ces contacts améliore son pouvoir de productivité économique. Il peut lui arriver, par exemple, de passer une heure par jour au téléphone, et au moyen d'appels interurbains, pour obtenir des renseignements précis, et une autre heure dans la soirée à un cours sur les appareils électroniques (computer). Mais il peut aussi acheter les journaux afin de se tenir au courant de ce qui se passe dans le monde, achever la lecture d'un chapitre d'un livre important en vue d'accroître ses connaissances, passer à travers un roman léger pour se distraire ou se changer les idées, vérifier un détail dans l'encyclopédie pour satisfaire sa curiosité ou enfin regarder un film ou un programme à la télévision pour se détendre. Tout ceci contribue à le plonger au coeur même de la vie moderne. Même si un homme décide de ne pas lire de livre ni de regarder la télévision, il est maintenu quand même dans ce courant. S'il réussissait à s'en évader, il se trouverait exilé dans un autre monde.

On ne s'étonne guère de ce que les Etats-Unis dépensent, dans l'industrie des communications, presque autant que tout le reste du monde réuni. Il y a quelque temps, dans un livre remarquable intitulé *The Production and Distribution of Knowledge in the United States*, M. Fritz Machlup, de l'université de Princeton, a tenté, pour la première fois, de décrire et de déterminer la nature de ces dépenses. Englobant dans le domaine du savoir et de l'information tout ce qu'un individu est en mesure d'apprendre, le professeur Machlup a tenu compte, non seulement de l'instruction scolaire sous toutes ses formes, non seulement de la recherche et du développe-

ment, non seulement de l'imprimerie, de l'édition, de la radiodiffusion, des films et du théâtre, mais encore des divers appareils de l'information, de quantité de secteurs des services professionnels, et même des entreprises du téléphone et du télégraphe. Selon cette étude, cette masse d'activités appelée « industrie du savoir » a coûté aux Etats-Unis en 1958 quelque $136 milliards, un montant équivalent à près de 30 pour cent du produit national brut, et plus de la production nationale réunie de l'Allemagne de l'Ouest et de la France cette année-là. L'ampleur réelle de cette industrie, cependant, n'est pas aussi impressionnante que le fait qu'elle ait grandi plus de deux fois proportionnellement au reste de l'économie. En 1963, l'ensemble des dépenses de la nation pour cette industrie du savoir se chiffraient à $195 milliards, une augmentation de 43 pour cent en cinq ans. L'industrie embauchait rien moins que 24 millions d'employés, soit 36 pour cent de la main-d'oeuvre non-agricole.

Mais ce qui plus est, les dépenses vérifiables que le pays est appelé à faire pour le savoir vont augmenter plus rapidement que le produit national brut. A noter ici le qualificatif « vérifiable ». Quantités d'échanges que l'homme effectue au niveau de l'information et du savoir — les plus enrichissantes comme les plus intimes et les plus triviales — demeurent impondérables. C'est seulement lorsque les gens déboursent de l'argent en retour de pareils services qu'on peut mesurer d'une façon satisfaisante l'ampleur de cette industrie et l'inclure dans le produit national brut.

L'homme primitif a probablement passé le plus clair de son temps à papoter, à haranguer, à discuter, bref à communiquer avec son semblable — souvent en brandissant un gourdin — mais évidemment on n'a jamais eu idée de mesurer l'ampleur de ce genre d'activité.

Au fur et à mesure que s'est développée la civilisation et que les instituteurs ou autres dispensateurs du savoir ont commencé à être rétribués pour leurs services, la mensuration de la production et de la distribution du savoir s'est révélée significative. Avec l'invention de l'imprimerie et l'avènement de la révolution industrielle, l'industrie du savoir a véritablement pris de l'ampleur.

Si cette industrie est allée se développant à un rythme plus rapide que celui de l'économie, c'est parce qu'elle est née et tire sa subsistance de l'expansion économique. Les gens dépensent de plus en plus pour un savoir qui, espèrent-ils, les aidera à se maintenir au pas d'un monde en rapide évolution et de plus en plus complexe. Ils dépensent également de plus en plus pour des bienfaits dont les fruits, en ce qui concerne leur bien-être économique, demeurent marginaux et ténus. Mais s'ils peuvent se permettre ces dépenses, c'est seulement parce que l'économie se développe plus rapidement que la population, et qu'en conséquence leur niveau de vie se trouve accru.

C'est donc une coïncidence heureuse et logique qui veut que le plus grand facteur d'accroissement de productivité dans la nation soit précisément la croissance de l'industrie du savoir.

L'apport du savoir au phénomène d'expansion économique reste sans doute imparfaitement compris de la plupart des gens. Pour avoir une idée concrète du phénomène, il suffit pourtant d'imaginer le chaos dans lequel se trouverait toute notre civilisation technique si elle tombait aux mains d'une collectivité n'ayant fréquenté l'école que jusqu'à la sixième année.

Par bonheur, des ouvrages récents ont apporté quelques précisions en ce qui concerne l'apport du savoir au développement économique. L'un de ces ouvrages a pour titre « The Sources of Economic Growth in the U.S. ». Il a été écrit par Edward F. Denison pour la Commission du développement économique. L'auteur est d'avis qu'entre 1929 et 1957, un plus haut degré d'instruction chez la classe ouvrière a été cause de la croissance de l'ordre de 21 pour cent enregistrée au poste du revenu national.

De plus, ce progrès généralisé du savoir, au niveau notamment de la recherche, du développement et de l'administration, est cause d'un autre 19 pour cent qui porte le total de l'acquis à 40 pour cent. Denison estime également que l'embauche s'est accru dans les proportions de 32 pour cent, ce qui n'a rien d'étonnant. Cependant, les améliorations apportées aux établissements industriels et à l'outillage — améliorations si intimement liées au phénomène de la croissance économique — n'ont progressé que dans l'ordre de 14 pour cent. Des estimés, établis indépendamment par Theodore Schultz, de l'université de Chicago, corroborent d'une façon remarquable ceux de Denison.

D'ici 1980, Denison prévoit que l'éducation et l'expansion généralisée du savoir vont contribuer tout autant à la croissance du revenu national que ces mêmes facteurs l'ont fait depuis 1929, bien que dans des proportions quelque peu différentes.

Tant que l'industrie du savoir engendrera la croissance économique, elle s'en nourrira. Ce phénomène de croissance va probablement souligner celui de l'incompétence de la main-d'oeuvre. Mais heureusement, cette même croissance, comme on verra par la suite, absorbera tellement les effectifs de main-d'oeuvre qu'elle va contribuer à résoudre le problème du chômage généralisé, et ce, d'une manière que peu de gens auraient pu soupçonner.

L'Occident, et la recherche pure

En simplifiant considérablement la théorie de Machlup, on peut dire que l'ensemble de l'industrie du savoir aux Etats-Unis se répartit en sept catégories principales.

1) Recherches et développement : entreprise qui consiste à mettre à jour de nouvelles données (principalement techniques), et à en trouver les applications. Cette activités s'est multipliée par quinze au moins depuis 1930, et représente actuellement 10 pour cent de l'industrie.

2) L'éducation : l'entreprise qui consiste à propager les connaissances acquises et à développer la faculté d'en acquérir d'autres. Le volume de l'appareil scolaire a presque quadruplé depuis 1930. L'enseignement englobe 45 pour cent de l'activité nationale.

3) L'édition et l'impression : une entreprise intéressée à vendre de la matière à lire soit sérieuse, importante ou simplement divertissante, et dont le volume s'est multiplié par dix depuis 1930, représentant désormais 12 pour cent de l'activité nationale.

4) Le divertissement et le spectacle : une entreprise qui comprend la radiodiffusion, le film, les manifestations sportives, le théâtre, les concerts, les disques et enregistrement sonore de toute sorte. Ce secteur s'est développé à raison de 240 pour cent depuis 1930 et représente aujourd'hui 6 pour cent de l'activité nationale.

5) L'outillage de bureau, c'est-à-dire, tout ce qui, dans l'industrie, sert à transmettre des renseignements et de la documentation, et qui comprend des machines qui vont du dactylographe à la compilatrice. Ce secteur a pris des proportions quatorze fois plus grandes depuis 1930 et représente 8 pour cent de l'activité nationale.

6) Les services professionnels, c'est-à-dire, ceux de la comptabilité, de l'architecture, de la médecine et du droit affectés principalement à l'entreprise se sont multiplié par trois fois depuis 1930 et représentent 9 pour cent de l'activité.

7) L'industrie des communications (pour autant qu'elle véhicule de l'information) s'est également multipliée par trois depuis 1930, et englobe 7 pour cent de l'activité.

Recherches et développement

Le plus dynamique des secteurs énumérés ci-contre est sans conteste celui de la recherche et du développement, lequel a vu son expansion croître de 90 pour cent en quatre ans (1954-1958), et de quasiment autant dans les cinq années qui ont suivi (1958-1963).

Les dépenses des Etats-Unis au poste des recherches et du développement se chiffrent actuellement aux environs de $20 milliards. Pour le monde occidental, cette industrie représente la source la plus nourrie de ce que Machlup appelle une information tout aussi nouvelle que précieuse socialement (quel que soit le procédé de transmission) — une industrie qui forme le noyau principal de tout l'appareil de production et de communication du savoir. Incidemment, sir Charles Snow a fait remarquer qu'au moins 80 pour cent de la recherche scientifique pure en Occident s'effectue aux Etats-Unis.

Il va sans dire toutefois que la recherche et le développement ne constituent pas la seule source d'enrichissement scientifique. Tout individu qui jouit d'une instruction considérable, que ce soit un professionnel ou autre, qu'il soit à l'emploi de quelqu'un ou pas, découvre du neuf de temps à autre. Du fait même qu'ils spéculent avec des données connues, les esprits créateurs enrichissent continuellement le savoir d'idées nouvelles et exaltantes. Même les romanciers qui se défendent bien de ne rien écrire qui soit didactique, sont précisément à leur meilleur quand ils se penchent sur les abîmes insondables de l'âme humaine. Ils révèlent au monde, à ce moment-là, des mystères jusque là insoupçonnés.

Mais il est tout de même évident que les dépenses encourues pour la recherche et le développement représentent une part énorme de l'activité créatrice de la nation, en même temps qu'une part énorme de la technique créatrice dans le monde.

Edward Denison considère que la recherche et le développement joueront un rôle plus important par rapport à l'expansion économique prévue pour les années 1960 à 1980, qu'ils n'en ont joué entre les années 1929 et 1960. Machlup et Schultz s'accordent tous les deux pour dire que peu, sinon aucune activité économique est appelée à avoir plus de répercussions sur le revenu. Mais ce qui les préoccupe, c'est de savoir si l'on investit suffisamment d'argent dans l'entreprise, et si l'on en fait une utilisation sage. Seulement 16 pour cent des dépenses totales en ce domaine est consacré à la recherche pure, c'est-à-dire, celle d'où, au dire de plusieurs, découle, pour une bonne part et à long terme, l'expansion économique. La majeure partie de cette recherche pure est financée par le gouvernement fédéral, lequel d'ailleurs fournit les trois quarts de tous les fonds affectés à la recherche et au développement.

Comme on pouvait le lire dans un article paru dans « Fortune » en septembre 1964 et intitulé

« la nationalisation de la science aux Etats-Unis », le monde de la science et le gouvernement commencent à se pencher attentivement sur les lacunes et les confusions auxquelles donne lieu l'aide massive du pouvoir central.

Une nation d'universitaires

Considérons maintenant ce qui constitue plus de la moitié de l'industrie du savoir aux Etats-Unis, c'est-à-dire, le système d'enseignement. La population globale des écoles publiques et privées se chiffre aux environs de 53 millions. Elle a augmenté de plus de 50 pour cent au cours des derniers dix ans, et on estime qu'elle atteindra 64 millions en 1975.

Selon les chiffres de Denison, l'ouvrier moyen en 1960 avait fréquenté l'école presque deux fois plus que l'ouvrier moyen de 1930, et presque trois fois plus que celui de 1910.

Denison ne s'attend pas que l'augmentation de la fréquentation scolaire au primaire et au secondaire va contribuer autant à la croissance de l'économie, qu'elle l'a fait depuis 1929, car la proportion des enfants qui fréquentent l'école durant douze ans est maintenant près du point de saturation. Par contre, l'enseignement supérieur et l'éducation des adultes vont stimuler la croissance économique. Les progrès dans la qualité de l'enseignement y contribueront aussi semble-t-il. « Pour empêcher que l'action stimulante de l'enseignement ne soit subitement paralysée d'ici la fin du siècle, dit Denison, il faut accélérer grandement la qualité des agents dispensateurs. »

La population étudiante dans l'enseignement supérieur est actuellement de cinq millions, une augmentation de près de 100 pour cent depuis 1950. Cette population englobe environ 40 pour cent des jeunes gens de 18 à 21 ans, alors qu'elle n'englobe que de 10 à 12 pour cent dans d'autres pays développés. L'augmentation des inscriptions à l'université au cours des derniers dix ans équivaut à celle enregistrée depuis trois siècles.

Déboursés astronomiques

Des estimés prudents laissent prévoir que le pourcentage des jeunes gens entre 18 et 21 ans qui s'inscrivent à l'université va augmenter de 50 pour cent d'ici 1985, et des optimistes parlent même de 65 pour cent, ce qui porterait à onze millions le chiffre de la fréquentation universitaire. La plupart des gens qui vivent aujourd'hui verront le jour où au moins un Américain sur deux aura fréquenté l'université, chacun en portant la cravate distinctive.

Si l'on tient compte du fait que la plupart de ceux qui ont fréquenté l'université s'inscrivent toujours à des cours supplémentaires, il est à prévoir que tous ces gens se retrouveront sur le campus pour les cours du soir. Comme on le voit, les Etats-Unis sont maintenant loin de l'époque où le colonel Bob Ingersoll, un conférencier inoclaste des années 1890, sema la panique en déclarant que « les universités étaient des endroits où l'on polissait des cailloux et ternissait des diamants ».

Le déboursé national pour l'enseignement — dont plus de la moitié va au personnel enseignant — s'est accru beaucoup plus vite que la production totale de la nation. Entre 1930 et 1963, les déboursés consentis au niveau élémentaire et collégial de l'enseignement se sont accrus de $2.6 milliards à 22 milliards, ou encore de 2.8 pour cent à 3.7 pour cent du produit national brut. En dollars réels, ils ont triplé par élève et presque quadruplé par citoyen. Parce que le nombre des étudiants au secondaire augmente plus vite qu'au primaire, et aussi parce que le prix qu'il faut payer annuellement pour entretenir un enfant au High School est supérieur à celui qu'il faut payer au primaire, le taux d'augmentation ne semble pas devoir se stabiliser.

Entre 1930 et 1963, les déboursés consentis au niveau supérieur de l'enseignement ont été encore plus considérables. Ils ont sauté de $632 millions, soit 0.7 pour cent du PNB, à $8.9 milliards (1.5 pour cent du PNB).

Parce que le nombre d'étudiants au niveau supérieur augmente plus rapidement que celui au niveau des High Schools, et compte tenu du fait qu'une année d'études avancées coûte cinq fois plus cher qu'une année d'études au primaire, ces déboursés sont appelés à grimper encore plus.

Ces déboursés de l'ordre de $31 milliards pour l'enseignement primaire et supérieur ne constituent pas tout le tableau. Dressant un estimé total et réel du coût de l'enseignement pour la nation, Fritz Machlup a justement prévu des coûts non-mesurables, comme par exemple les taxes non réparties aux écoles et qui circulent dans le reste de l'économie, ou encore le revenu que ne gagnent pas des étudiants de High School ou d'université (qui normalement devraient travailler), revenu qui, selon des estimés conservateurs équivaut aux déboursés consentis pour leur scolarisation.

Le coût réel de l'enseignement en 1958 fut d'environ $46 milliards. Mais ce n'était pas là le coût total. Machlup dut ajouter $14 milliards au total, et ce, afin qu'il soit tenu compte des sommes non mesurables qui représentent également le prix du savoir et qui sont dépensées dans les maisons, à l'ouvrage, à l'église ou dans l'ar-

mée tout autant que pour les librairies ou les écoles commerciales. Tout ceci additionné a donné le grand total de $60 milliards. Le prix total de l'industrie du savoir au niveau de l'enseignement en 1963 s'est élevé, selon la méthode de Machlup à quelque $86 milliards, soit 14 pour cent du PNB — augmentation de 43 pour cent en cinq ans. Le coût de l'enseignement supérieur au cours des mêmes cinq ans, a augmenté de tout près de 65 pour cent.

L'instruction pour tous

Ce qu'il y a de plus impressionnant, dans le phénomène de l'expansion de l'enseignement, c'est le fait qu'on peut désormais envisager la possiiblité d'accroître considérablement la faculté qu'a l'homme d'apprendre. L'instruction n'est plus en marge de la vie; elle peut demeurer encore une fin en soi pour quelques spécialistes, mais pour le grand nombre, elle est le moyen de parvenir à une fin qui consiste à atteindre à la compréhension de tout dans la vie. Pour s'adapter aux changements rapides propres à l'âge de la technique, l'homme a besoin d'acquérir les nouvelles valeurs que seule une fréquentation sérieuse de l'école peut lui apporter.

Partant des idées traditionnelles et surtout de celle, fort répandue en Amérique, et qui veut que chacun soit en droit de s'attendre à une instruction à la limite de ses aptitudes, onr en est venu à croire de plus en plus que tous les jeunes, ou à peu près tous, pourront emmagasiner beaucoup plus de connaissances que dans le passé, et ce, en moins de temps et à moins de frais que maintenant.

Certains croient même que nous sommes à la veille d'effectuer « un bond calculé » dans les techniques de l'enseignement.

Les pionniers de ce qu'on a pu appeler l'ordre nouveau de l'enseignement sont des diplômés d'université et non des éducateurs professionnels. Abondamment pourvus de souscriptions et de dons fédéraux, ils ont mis leurs méthodes à l'essai dans les classes. La plupart ont mis au rancart les vieux concepts sur l'intelligence, et les expertises de quotient intellectuel miess de l'avant par Darwin et Galton. Ils admettent que l'hérédité fixe peut être des limites aux facultés cérébrales, mais ils n'accordent pas à ces facteurs l'importance qu'on leur accordait jusqu'ici. « Prendre pour acquis que l'intelligence est immuable, et que son développement est fonction de certains gènes est une théorie désormais dépassée », dit le professeur J. McV. Hunt de l'université de l'Illinois. « L'intelligence est surtout faite de techniques que l'enfant acquiert en vue d'atteindre à la connaissance au moyen de ses sens. »

Certains même soutiennent que l'ambiance contribue à accroître directement et à améliorer les centre nerveux, et que la gymnastique intellectuelle, tout comme celle du corps, peut augmenter le pouvoir de l'esprit. « Nous bougeons, pour percevons et nous pensons », dit Jerome Bruner de Harvard, « d'une manière qui dépend beaucoup plus de techniques que des réflexes de notre centre nerveux. »

Le plus éminent pionnier, en ce domaine, est peut-être le physicien Jerrold Zacharias, vice-président de *Educational Services Inc.*, et président de *Panel on Educational R. and D. of the President's Service Advisory Committee.* Zacharias a mis au point un nouveau cours de physique faisant appel à des méthodes qui aident aux jeunes à découvrir eux-mêmes les concepts et les lois de base. Le cours est à l'essai partout dans le monde, et Zacharias travaille maintenant à l'universaliser. Lawrence Senesh, de Purdue, a préparé, de son côté, des programmes visant à inculquer aux enfants des notions d'économie en leur enseignant à analyser leurs propres problèmes économiques.

Se servant de dactylos électroniques, Omar Khayyam Moore a réussi à montrer à lire à des enfants de deux ans. Edward Begle et Patrick Suppes, de Stanford, ont préparé un nouveau cours de mathématique à l'usage des écoles primaires et supérieures et qui permet aux écoliers d'assimiler les mathématiques par des raisonnements plutôt que par des exercices.. S'appuyant sur l'expérience de ces deux savants, trente mathématiciens et éducateurs éminents ont uni leurs efforts pour soumettre, dans ses grandes lignes, un cours permettant à l'étudiant moyen d'une école supérieure d'être aussi versé en mathématique que l'est actuellement la moyenne des étudiants pré-universitaires.

Même si l'usage des compilatrices électroniques, dans le domaine de l'enseignement, est encore à l'état expérimental, leur efficacité s'est révélée probante. Dans un projet que patronnent Penn State et I.B.M., un professeur emmagasine des questions et des réponses dans une compilatrice qui se trouve à distance, et qui analyse et corrige les réponses dactylographiées des élèves, posant même des questions pertinentes à ceux qui ont bien répondu.

Simon Ramo, de la *Bunker-Ramo Corp.* (une entreprise qui incidemment ne fabrique pas d'appareils à l'usage des écoles) considère que les compilatrices se révéleront efficaces éventuellement, et si on sait les alimenter convenablement, elles pourront accomplir certaines tâches mieux que le professeur lui-même. « Une compilatrice pourrait prendre des données concernant les aptitudes, les opérations et les intérêts de millions d'élèves », précise-t-il. « Elles pourraient ajuster

des normes aux données reçues en rapport avec un élève en particulier et dresser un programme complet et particulier pour l'élève en question. »

Si la moitié de ce qu'on anticipe se réalise, l'enseignement aura accompli le bond dont des pédagogues comme Horace Mann et Johann Pestalozzi ont rêvé au 19e siècle. Les instigateurs des nouveaux projets ne se font pas d'illusions quant à la tâche à entreprendre. Meubler le cerveau des jeunes de solides connaissances de base a toujours été la préoccupation la plus ardue de l'homme.

Hélas, l'*homo sapiens* peut assimiler avec la plus grande facilité à l'âge précisément où il est le moins en mesure d'apprécier le savoir, et lorsqu'il est le plus susceptible d'être distrait par des à-côté, par ce qui est facile ou factice. C'est cette difficulté que semble vouloir contourner la nouvelle pédagogie. En rendant l'instruction attrayante à tous, les instigateurs des nouvelles méthodes entendent déclasser le factice et les distractions bon marché, de manière à rendre l'instruction agréable et facile.

Techniquement, le problème est énorme. Il faut refaire les manuels, et trouver les aides et les matériaux de l'enseignement. Une bonne partie de la nouvelle pédagogie découle de la conviction qu'on a du fait que si les élèves n'apprennent pas, c'est parce que les professeurs n'arrivent pas à capter leur attention, et que les cours ne sont pas conçus en fonction des besoins et des aptitudes des jeunes. Nombre de professeurs devront s'astreindre à se pénétrer de l'esprit et de la substance des nouveaux cours.

On croit même qu'il faudra aménager des cours « à l'épreuve du professeur ». Pour emprunter une analogie qui a cours dans l'industrie, il faudra probablement investir beaucoup de capitaux avant que les résultats commencent à se faire sentir.

Quelle que soit la valeur efficiente qu'elle apporte à l'enseignement, la nouvelle pédagogie ne semble pas appelée à freiner la croissance du coût de l'instruction, et ce, pour encore longtemps. Rançon d'une résistance grandissante de la part des contribuables et des législateurs, les responsables de l'école publique se sont efforcés d'accroître la productivité de leur entreprise. C'est ainsi qu'on voit de plus en plus de collèges et d'universités subventionnés par l'Etat mettre à profit leur capital investi et s'arranger pour garder leurs portes ouvertes à l'année longue. Malgré ces efforts cependant, il semble bien que le coût de l'enseignement va continuer à monter en flèche.

Certes, l'augmentation ne sera pas aussi accélérée qu'elle l'a été au cours des derniers vingt ans, alors qu'un concours de circonstances, telles l'inflation, l'accroissement de la population et un taux plus élevé de fréquentation scolaire, ont engendré des dépenses astronomiques partant de 3.1 milliards de dollars en 1942 (cours actuel) à 12.4 milliards de dollars en 1953 et à 31 milliards de dollars en 1963.

Les estimations les plus conservatrices établies par le gouvernement indiquent qu'en 1975 les dépenses pour l'enseignement se chiffreront à quelque 75 milliards de dollars (cours actuel). De plus, il est à prévoir que ces coûts impondérables dont parle Machlup, et qui comprennent les salaires non gagnés par des étudiants retenus à l'école, vont augmenter plus que jamais. En conséquence, l'enseignement proprement dit va continuer à représenter le secteur dominant de l'industrie du savoir. Mais encore une fois, il ne faut pas voir là seulement un coût, mais bien davantage une source d'expansion économique.

Ainsi qu'on l'a souligné plus haut, l'industrie du savoir contribue au premier chef à accroître la productivité du pays, laquelle productivité est, en retour, la seule véritable source de croissance. Le rythme de cette croissance qui est en fait beaucoup plus rapide que celui de la croissance démographique fait que l'amplitude de l'expansion joue en quelque sorte le rôle d'un accélérateur automatique qui propulse vigoureusement l'économie vers le haut.

Le goût se développe-t-il également ?

La croissance de l'ensemble de l'industrie du savoir, à première vue, peut sembler dépendre principalement des progrès de l'enseignement proprement dit. Comme l'instruction et la recherche, les autres secteurs de l'industrie du savoir jouent un double rôle. A des degrés divers, ils participent les uns les autres tout à la fois à l'avancement de cette industrie et profitent de la croissance économique.

L'industrie de l'édition prolonge l'enseignement proprement dit à un degré qu'on ne saurait mesurer, et elle le complète à certains égards. Mais cette industrie est appelée à profiter énormément du développement de l'enseignement. Pour s'en faire une idée, il suffit d'imaginer ce qui se produira lorsque les deux tiers des adultes auront passé par l'enseignement supérieur. Il va de soi qu'en pareille hypothèse, la productivité nationale se reflétera dans les salaires de ces adultes, et en conséquence, leur pouvoir d'achat sera des deux tiers plus considérable qu'il ne l'est actuellement.

Quelles seront maintenant les préférences de ces gens-là en matière de lectures ? Compte tenu

du fait que le goût de la lecture dépend en grande partie de l'éducation reçue, il est permis de prévoir que ce goût sera de beaucoup plus développé alors. De plus, certains sociologues, et en particulier Burgleigh Gardner, estiment que le goût est puissamment conditionné par l'ambition; les gens qui font un effort consciencieux pour améliorer leur sort, se donnent du mal pour accéder à des valeurs qui sont au-dessus d'eux.

Puisque la poussée vers une éducation supérieure ne fait que commencer, ses effets véritables demeurent encore à venir, mais il semble que les progrès généralisés du savoir ont déjà des répercussions dans l'industrie de l'édition. De 1920 à 1950, le nombre de livres publiés annuellement aux Etats-Unis est demeuré sensiblement le même. Au milieu des années cinquante, il s'est mis à croître, indiquant une augmentation de 90 pour cent dans la seule année de 1958. La vente globale des livres en 1963 s'est élevée à $2.4 milliards, montant presque trois fois supérieur à celui de 1954.

Le secteur de l'édition qui s'est développé le plus rapidement a été celui du livre de poche (paperback) pour adulte, des livres qui, pour la plupart, prolongent l'édition originale et reliée (hard cover) d'oeuvres de qualité. Les ventes de ces livres de poches en 1953 ont atteint le chiffre de $16 millions, ce qui représente une augmentation de 183 pour cent en cinq ans.

La vente du livre de poche dit populaire et dont on peut voir les couvertures aguichantes dans les pharmacies et dans les étalages à journaux un peu partout s'est accrue cinq fois plus que celle du livre de poche de qualité, mais comparativement, cette croissance n'a pas l'ampleur qui caractérise ce dernier. De plus, et de l'aveu des vendeurs eux-mêmes, la qualité du livre de poche populaire tend à monter considérablement. La production des éditions universitaires (University presses), qui englobe la plupart des manuels scolaires en usage, a augmenté de 80 pour cent en cinq ans, tandis que les ventes des ouvrages spécialisés (notamment dans le domaine de la science et de la technique) augmentaient d'environ 60 pour cent.

Les statistiques globales en ce qui concerne les périodiques (dont la vente a augmenté d'environ 3.5 pour cent par année pour atteindre les $2.1 milliards en 1963) ne permettent pas encore de tirer des conclusions significatives.

Il arrive, par exemple, que ces statistiques sont lourdement débalancées du fait du grand nombre de périodiques commerciaux ou professionnels que reçoivent des gens versés dans ces questions, ce qui a pour effet de noyer le phénomène de croissance qui caractérise aussi l'industrie des revues et des magazines.

Quoi qu'il en soit, on a pu noter une amélioration généralisée bien qu'inégale dans la tenue des magazines. Pour s'en rendre compte, il suffit de se donner la peine de comparer attentivement un exemplaire d'aujourd'hui avec un exemplaire paru en 1920. En plus d'une diminution marquée du verbiage d'antan, on constate que les critères d'objectivité et de tenue sont beaucoup plus élevés aujourd'hui qu'alors. On apporte beaucoup plus de soin à leur présentation.

Les mêmes remarques s'appliquent à l'industrie du journal.

Au cours des cinquante dernières années, 800 quotidiens ont disparu aux Etats-Unis. Pourtant, la circulation par foyer est demeurée sensiblement la même, et les ventes au numéro, qui étaient de l'ordre de $4.4 milliards en 1963, ont augmenté à peu près au même rythme que le produit national brut. La question de savoir si les journaux d'aujourd'hui sont mieux tenus que ceux de jadis, est difficile à répondre, faute de critères sur lesquels s'appuyer, mais on est généralement d'avis que oui. La plupart des observateurs semblent convenir que la presse quotidienne, dans son ensemble, s'est quelque peu améliorée, notamment ces dernières années. Si tel est le cas, ce n'est là que le prélude des transformations à venir. En hommes d'affaires qu'ils sont, les propriétaires de journaux, tout comme les éditeurs, vont être obligés d'améliorer leur produit s'ils désirent répondre aux besoins d'une population plus instruite.

L'industrie du spectacle comprend le théâtre, le concert, les manifestations sportives, le cinéma, le disque, la radio-télévision et représente beaucoup plus qu'une simple distraction, attendu qu'elle véhicule nombre d'impondérables qui contribuent à accroître les connaissances de l'homme. Certes, le théâtre et le concert ne représentent que peu de chose en dollars ($433 millions en 1963), mais ils jouent un rôle important en qualité de terrain d'essai pour la culture dramatique et musicale qu'on radiodiffuse ou enregistre. De plus, leurs recettes au cours de la dernière décennie ont augmenté au taux de 8 pour cent par année, ce qui est un accroissement deux fois plus rapide que celui enregistré dans l'industrie du spectacle sportif. L'augmentation du nombre de théâtres de répertoire en province (du genre de celui que Tyrone Guthrie a fondé à Minneapolis) n'en est encore qu'à sa phase des débuts.

1,350 orchestres symphoniques

L'augmentation du nombre d'orchestres symphoniques ne bénéficiant pas de subventions gouvernementales (comme c'est le cas en Allemagne de l'Ouest et en Italie) est tout bonnement phé-

noménale. Selon l'*American Symphony Orchestra League*, on comptait 600 orchestres symphoniques aux Etats-Unis avant la guerre. Aujourd'hui, on en dénombre 1,350, et ce, en ne comptant que les ensembles qui se consacrent au répertoire symphonique authentique. Dans ce nombre, ne figurent pas les groupes qui se spécialisent en musique de chambre, et dont le nombre est très grand mais inconnu.

Le nombre de concerts symphoniques donnés en présence d'un public est appelé à augmenter au fur et à mesure que les gens acquerront la formation nécessaire à l'intelligence de la musique sérieuse. Cette tendance est accentuée par l'industrie du disque dont le volume a triplé en dix ans, effectuant des ventes pour $1.6 milliards en 1963. Les Américains achètent environ 60 pour cent des disques produits dans le monde, et tout près du tiers de ce montant est allé à l'achat de disques de valeur.

Le cinéma et la radio-télédiffusion contribuent également au progrès et surtout à l'échange des connaissances humaines. Les revenus des stations radiophoniques ont augmenté de 16 pour cent entre 1954 et 1958, et de 30 pour cent depuis. En 1963, ils se chiffraient à $680 millions. Les revenus des entreprises de télévision ont augmenté de leur côté de 74 pour cent entre 1954 et 1958, et de 55 pour cent depuis lors, montrant un chiffre d'affaire de $1.6 milliards en 1963. Dans quelle mesure la qualité des programmes produits par ces entreprises s'est améliorée ces dernières années est une question pour le moins discutable, mais il semble acquis qu'il faudra rehausser les standards dans l'avenir. On imagine mal un grand public mieux éduqué s'accommodant de la foire actuelle.

Le reste de l'industrie du savoir est compris surtout dans l'industrie des services et des appareils qui ont pour fins de stimuler la productivité nationale en facilitant la circulation rapide et efficace de l'information technique.

Les services professionnels permettent à l'entreprise et aux individus d'exploiter avec une efficacité accrue et les richesses du pays et sa production ouvrée. Ils englobent les conseils que peuvent fournir le barreau, la finance, le génie, la comptabilité et la médecine, conseils qui ont coûté $17.8 milliards aux Etats-Unis en 1963.

L'industrie des communications a encaissé $14.6 milliards pour transmettre des renseignements de toute nature en 1963. Sans ce service, l'économie entière serait aussi paralysée que si elle était aux prises avec une grève. Certes, la même industrie a transmis quantité de renseignements futiles ou d'importance marginale. Machlup est d'opinion que le tiers par exemple de toutes les conversations au téléphone tourne autour de balivernes, comme par exemple, la question de savoir quelle robe Susie portait à la fête. Il reste que la plupart des renseignements obtenus au téléphone doivent être considérés comme des biens de consommation, même si au départ ce service n'a pas été conçu pour faire avancer les mécanismes de production.

Les services professionnels et l'industrie des communications vont sans doute continuer à se développer plus vite que le produit national, comme ce fut le cas jusqu'ici.

Reste l'industrie des appareils de communication et de renseignements qui rendent possible la production massive d'informations. Une bonne partie de cette industrie se préoccupe surtout de produire des appareils qui servent à mesurer ou à contrôler, des accessoires, des machines à imprimer, de l'équipement de bureau (non compris les compilatrices). Comme bien l'on pense, la vente de ces appareils a augmenté beaucoup plus rapidement que le produit national brut depuis la dernière grande guerre, enregistrant une augmentation de 50 pour cent dans les cinq années qui ont suivi 1958, et un chiffre d'affaire de $10.7 milliards en 1963.

L'expansion de cette industrie semble pourtant bien faible comparée à celle de l'industrie des compilatrices (computers), laquelle naturellement, produit le véhicule de renseignements par excellence. La faculté qu'ont ces compilatrices d'enregistrer et d'analyser une quantité énorme de renseignements à la vitesse de la lumière accroît souverainement l'habileté qu'a l'homme de rassembler et d'utiliser le savoir. L'esprit de l'homme, prolongé et magnifié grâce à la compilatrice électronique, est en train de renouveler le processus de production des biens, l'art et la science de l'administration, l'art et la science militaire et la science tout court.

La mort des non-spécialisés

La croissance spectaculaire de l'industrie du savoir va modifier prodigieusement la question du chômage. En tout cas, il est à peu près acquis que les non-spécialisés auront de plus en plus de mal à se trouver un emploi.

Comme l'indiquent déjà les rubriques d'offre d'emploi dans les journaux, la demande de gens instruits et expérimentés est plus forte que l'offre. Par contre, la disponibilité de travailleurs non-spécialisés semble encore plus grande que la demande, même si on note un déclin des proportions. Certains considèrent qu'il y aurait de l'embauche pour les non-spécialisés si la politique fiscale et monétaire du gouvernement central prenait des mesures pour accroître la demande glo-

bale, mais ce n'est là que spéculation qui, au demeurant, passe à côté de la question fondamentale. Une des raisons pour lesquelles les travailleurs non qualifiés ont du mal à se trouver des emplois réside dans le fait qu'on ne peut plus les employer avec profit. Leurs salaires ont augmenté à la faveur des lois du salaire minimum et à cause aussi des hauts salaires payés aux ouvriers qualifiés, de sorte que leurs revenus sont désormais au-dessus de leur productivité, ce qui fait qu'un ouvrier non qualifié, très souvent, ne peut plus être employé avec profit, d'où la difficulté qu'il a de se trouver un emploi.

L'industrie du savoir compromet les chances de l'ouvrier non qualifié de deux façons.

1) En augmentant la proportion de gens qualifiés dans une société donnée, l'industrie du savoir tend à faire s'élever le salaire moyen à un niveau tel que l'ouvrier non qualifié ne peut plus être employé de manière à permettre un profit.

2) Le nombre croissant d'emploi qui s'offre à l'intérieur même de l'industrie du savoir fait qu'il y a de moins en moins de place pour l'ouvrier non qualifié.

L'augmentation considérable du nombre de gens instruits et qualifiés pourrait théoriquement finir par créer un surplus de travailleurs instruits et qualifiés, mais la chose ne s'est pas encore produite, et il semble peu probable qu'elle se produise.

Bientôt, la moitié du PNB ?

D'un autre côté, l'expansion constante de l'industrie du savoir peut vraisemblablement parvenir avec le temps à éliminer nombre de facteurs gênants du problème du chômage. L'une des intuitions à l'origine de quantité de préjugés à ce sujet prend pour acquis que la productivité va augmenter tellement que l'homme en viendra à ne travailler que trois ou quatre heures par jour pour produire tout ce dont il a besoin, et fera bientôt face à l'obligation de réduire davantage ses heures de travail, d'où l'urgence de trouver une solution au problème des loisirs.

Ce genre d'extrapolation semble un peu ridicule, et l'est en réalité. Ce qu'il importe de définir ici, c'est le mot « besoin ». Le goût et la faculté qu'a l'homme d'acheter des biens peuvent être illimités, mais ses besoins physiques sont limités. Il ne peut manger qu'à sa faim; il ne peut être qu'à un endroit à la fois; il ne peut pas porter plusieurs habits en même temps.

Par contre, son besoin de savoir est, à toute fin pratique, illimitée. S'il est quelque chose que l'instruction lui donne, c'est bien la faculté de comprendre à quel point il lui en reste à apprendre, et quel moyen prendre pour assimiler davantage. Plus il est instruit, plus il est porté à approfondir les choses. Il est constamment à l'affût de ce qui se passe dans le monde, sa curiosité s'étendant même aux autres mondes. Il n'y a pas de limites à sa curiosité, aussi, on ne peut guère imaginer les progrès auxquels un nombre incalculable de gens pourront atteindre.

Comme question de fait, le nombre de chercheurs augmente déjà considérablement. Entre 1940 et 1958, époque où la main-d'oeuvre non-agricole aux Etats-Unis indiquait un taux de 53 pour cent, la main-d'oeuvre affectée à la production du savoir (selon les chiffres de Machlup) a presque doublé, le nombre de ces travailleurs passant de 10,600,000 à 20,500,000.

Comme on a pu le noter plus haut, ce nombre est maintenant passé à 24,000,000, soit 36 pour cent de la main d'oeuvre non-agricole. La productivité de l'industrie du savoir peut, soit augmenter plus rapidement qu'elle ne l'a fait jusqu'ici, soit diminuer. La compilatrice électronique va probablement rendre plus facile que ce ne l'est actuellement, la mise à contribution des connaissances acquises, mais ce progrès pourrait fort bien être minimisé du fait qu'il créerait un besoin de connaissances encore plus grand. Ainsi, les entreprises auront recours à la machine pour conjuguer et analyser des connaissances, une activité qu'elles n'auraient même pas pu imaginer il y a vingt ans. Dès lors, prenons pour acquis que la productivité de l'industrie du savoir ira augmentant à peu près au taux actuel et que les dépenses dans ce domaine vont s'accroître dans les proportions que nous avons indiquées, et nous voyons qu'en 1985 la main d'oeuvre dans cette industrie aura effectivement doublé et occupera quelque 48 millions de travailleurs.

Pour diverses raisons, l'industrie du savoir a certes actuellement une signification moindre en terme de produit national brut qu'elle n'en a en terme d'embauche sur le plan national. Quoi qu'il en soit, et même si ce décalage se maintenait, la contribution de cette industrie au produit national brut pourrait finir par équivaloir à 50 pour cent.

Il est bien évident que le taux de croissance actuelle de l'industrie du savoir ne pourra pas se maintenir indéfiniment, autrement la population entière n'aurait plus qu'à s'échanger des renseignements, n'ayant plus le temps de construire des automobiles, des appareils de cuisine, des maisons ou des autoroutes. A un moment donné, lorsque la productivité de l'industrie aura atteint son point de saturation, ou encore, lorsque les dépenses affectées à la fréquentation scolaire auront plafonné à un certain pourcentage du produit national brut, la croissance aura enfin trouvé son équilibre.

En attendant, la production et la vulgarisation du savoir continue à s'intensifier, et c'est un signe de santé.

(traduit de l'anglais par J. P.)

LES LIVRES

« UNE VIE D'ENFER »

d'André Laurendeau

L'ENFER, C'EST SOI-MÊME

« Moi je le sais. Je suis un homme cruel. »

PAR son style, unique dans nos lettres, l'écrivain ressemble à l'homme. Attentif et frémissant par la sensibilité, subtil et ondoyant par l'intelligence. Une page d'André Laurendeau est immédiatement reconnaissable au paradoxe permanent de sa pauvreté de souffle et de sa richesse de résonnances. Son art témoigne d'une forme d'imagination plus curieuse de comprendre qu'habile à inventer. Le romancier suit la pente du journaliste, ce témoin du réel, qui ne cesse jamais de regarder avec passion et de voir avec lucidité. Sa démarche naturelle s'inscrit dans le passage de l'événement à la signification, de l'apparence au mystère, — du banal à l'indicible, qui est la seule révélation de l'art. D'où l'illusion du détachement, de la simplicité, de la clarté d'une écriture un peu brève et admirablement adaptée au récit, mais qui cache presque toujours des vérités difficiles. Et la séduction profonde d'un esprit appliqué à éclairer les arcanes et à déjouer les mobiles du sphinx humain. De cette séduction dont Benjamin Constant, dans l'intuition géniale de l'intelligence, nous a laissé le modèle.

Mais la voix, presque familière de son théâtre, révèle soudain, dans UNE VIE D'ENFER, des accents inconnus. La tendresse est devenue mépris; la dureté a succédé à la nonchalance; l'ironie s'est durcie en férocité. Le dramaturge abandonne le déguisement de ses personnages, le romancier cède la parole à un homme. Un homme à la fois accusé, témoin et juge de lui-même. Obsédé par un échec intolérable, dévoré d'une sincérité amère, Alain est résolu à se dévaster et à saccager ceux qui lui renvoient l'image d'une conscience impitoyable. Récit trop pudique et trop concerté pour prétendre à la confession; mais procès assez misérable dans la petitesse et assez pathétique dans la souffrance pour atteindre à une insoutenable et peut-être excessive vérité.

Avec méthode et obstination, UNE VIE D'ENFER recompose les caractères de veulerie, de lâcheté, de bassesse d'un poète raté et d'un journaliste véreux, d'un mari humilié et d'un amant vénal. Inspiré de la haine de soi et du mépris des autres, ce portrait procède par touches vives, violentes, brèves, comme autant de coups portés, d'énigmes dénouées et d'aveux retenus. Une bonne fois, la dernière avant de s'enfuir, Alain accepte de se regarder. Quelle part de complaisance dans sa lucidité ? et de tendresse déçue dans sa férocité ? Car ce qu'il voit n'est pas beau : il n'existe, il ne se voit, il ne se juge qu'à travers les femmes, ces miroirs de lui-même. Sa mère, mémoire possessive de son impuissance et de sa culpabilité; Claire, sa femme, l'étrangère dans un monde interdit; Simone, sa soeur, complice perdue d'une enfance désoeuvrée; Elisa, sa maîtresse tyrannique et servile, victime de l'avilissement final. Quatre temps d'une vie, mais partagés entre un même sentiment de panique et une même volonté de séduction.

« Et peu à peu une idée nait en moi, une idée absurde et absorbante. Je hais la puissance qui est en moi de communiquer la vie... Je hais plutôt la puis-

sance qui est en moi de saccager un autre corps . . . Est-ce de la vie que je me détourne ? Le corps féminin est-il à mes yeux le symbole de la plus parfaite et fragile beauté ? J'ai horreur de cette blessure que j'infligerai, de cette blessure où l'on m'accueillera. L'amour m'apparaît comme une chirurgie de destruction . . . Toute femme (. . .) faite pour absorber, et du même coup commencer de se détruire, commencer de perdre la pureté de ligne, se disloquer, se tordre et s'avachir . . .

Aussi me regardais-je moi-même comme appartenant à une race à la fois maléfique et vaine, ne portant en soi qu'un seul acte significatif, qui est un crime. »

O mânes de Beaudelaire ! Le culte de la beauté initiateur de la mort . . .

Exacerbé par une identification de la femme à l'objet, sinon à l'instrument, le pouvoir de détruire ne déguiserait-il que l'impuissance à aimer ? La construction et le rythme du récit suggèrent la chasse éperdue d'une femme à l'autre; et le déroulement des images que renvoient les miroirs, la poursuite de soi-même à travers la fuite des autres. Le paysage désert et glacé, sorte de mort intérieure d'Alain, vers lequel progresse le dénouement du récit, deviendra la seule terre vivable parce que l'évasion seule promet enfin l'apaisement de la non-présence et de la non-mémoire.

UNE VIE D'ENFER pourrait n'être que le constat amer d'une expérience singulière d'humanité. Par ses notations et ses harmoniques, le roman poursuit le réquisitoire presque clinique d'un narcissisme collectif appliqué à la dévastation du mâle québécois. Mais de ce narcissisme, il nous donne une des clefs majeures. Parlant, à la toute fin de son récit, des miracles du faux thaumaturge, André Laurendeau trouve cette réflexion terrible et désolée :

« Quand je suis sorti de leur école, moi, je savais comment mourir, pas comment vivre . . . »

Elle efface l'exaspérante fausse pitié d'Alain sur lui-même, et qui nait inconsciemment des résistances de sa nature à un puritanime crispé.

Comme le malaise qui accompagne sa lecture, ce noir et lancinant récit ressemble à un cauchemar familier, et dont les scènes de la nuit se dérouleraient en état de veille consciente, et presque fascinée. Cauchemar qu'André Laurendeau appelle « une vie d'enfer. » D'un enfer qui ne serait plus cyniquement « les autres », mais « soi-même », tristement. Il en a tiré une pénétrante analyse. Mais cette analyse, on peut au moins poser la question, peut-elle encore être utile à une littérature romanesque qui a tellement abusé de cette forme d'introspection stérile qu'elle éprouve aujourd'hui de graves difficultés d'en sortir ? ★

Maurice Blain

UNE VIE D'ENFER — Edition HMH, collection de l'Arbre, Montréal, 1965.

PAS DE CANONS, PAS DE BEURRE

DES critiques sérieux disent que le fait d'avoir, à la fois des « canons et du beurre » pose un problème moral. Est-ce qu'une nation est justifiable de lubrifier son économie en préparant la guerre? Est-ce raisonnable qu'une partie de la nation devienne riche et prospère, tandis que l'autre se bat et meurt ?

Aux yeux de l'économie capitaliste, le conflit n'existe pas. La nation jouit de son beurre à cause, justement, des canons, et il faut bien que quelqu'un se batte et meure pour que survive l'économie capitaliste. N'allons surtout pas soulever le problème de morale tant que les chiffres raconteront l'édifiante histoire que voici :

Le budget pour le prochain exercice aux Etats-Unis s'élève à $112.8 milliards — le plus élevé jamais présenté. Là-dessus, $58.3 milliards vont à la « défense ». Le coût de la guerre au Vietnam s'élève, à lui seul, à quelque $10.5 milliards, soit $31 millions . . . par jour — une augmentation d'environ $4 milliards.

Mais qui donc empoche tout cet argent ?

Le NEW YORK TIMES *du 16 janvier dernier affirme que, l'an dernier, cent seulement, parmi les entrepreneurs du pays, ont absorbé à eux seuls 69 pour cent des sommes attribuées à des contrats de défense. Cette « manne bienfaisante », comme dit le journaliste du* TIMES, *devrait être encore plus abondante cette année.*

La tranche la plus succulente de ce « gâteau financier » va aux entreprises aéro-spatiales. En tête, vient LOCKHEED, *une avionnerie qui a absorbé $1.7 milliard (chiffre qui ne comprend pas le contrat de $1.4 milliard accordé à la même compagnie pour la fabrication des nouveaux avions de transport C-5A).*

Les plus grandes entreprises qui fabriquent des avions et des missiles aux Etats-Unis sont : Lockheed, General Dynamics, McDonnell Aircraft, General Electric, North American Aviation, American Telephone & Telegraph, Boeing, Grumman, Sperry Rand et Martin Marietta.

(**National Guardian,** Vol. 18, No 16 — 22 jan. 1966)

CITÉ LIBRE

10 numéros par année

AU KIOSQUE — 50¢ le numéro

ABONNEMENT — $3.50 par année

Complétez votre collection

ANCIENS NUMÉROS DE "CITÉ LIBRE" DISPONIBLES

PREMIÈRE SÉRIE

Nos 1 à 23 disponibles à l'exception des nos 1, 2, 3, 4, 5, 7, 11 et 22 épuisés. $0.50 chacun

NOUVELLE SÉRIE

Du numéro 24 au numéro 74 : $0.35 chacun.
A partir du No 75, mars 1965 : $0.50 chacun.

M PIERRE TANGUAY 99 99
931 RUE PRATT 0089292
MONTREAL 8 PQ CAN 0005 6

AU MAÎTRE DE POSTE, S.V.P.

si non réclamée, retourner après cinq jours à :
CITÉ LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

« Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraires et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication. »